

LES ANNONCES

SAMEDI 11 MARS 2023 - 1,50 €
N°4053

LANDAISES

ENTREPRISE

Cercle gascon de négocis
Vers un label « Produit
en Gascogne »

LANDES ATTRACTIVES

Brasserie du Bahus :
bières au goût des Landes

L'ŒIL DES EXPERTS

Veiller sur son marché
pour anticiper

SALON INTERNATIONAL DE PARIS

AGRICULTURE EN MUTATION

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com



© Laura Gilli

CONCERT GAUVAIN SERS INTIME À ONDRES

L'auteur-compositeur qui excelle à chanter l'absurdité de notre société comme l'intensité des émotions, fera escale à Ondres, le 17 mars, pour un concert acoustique. En toute intimité, avec ses fidèles, Martial Bort à la guitare et Léo Cotten au piano, Gauvain Sers renoue avec cette configuration sans artifice qui favorise « un lien direct avec son public »... pour mieux, qui sait, trouver (sa) « place dans ce monde », comme le suggère le titre de son nouvel album ?
Le vendredi 17 mars à 20 h 30
Salle Capranie – place Richard-Feuillet – Ondres
www.ondres.fr

COUP DE BUZZ

GASTRONOMIE ASPERGE EN FÊTE

Saint-Jacques poêlées en espuma d'asperges, fricassée de langoustines aux pointes d'asperges, asperges en tempura, sauce gribiche à la verveine et ail des ours... Jusqu'au 2 avril, les hôtels-restaurants* de Mont-de-Marsan, célèbrent le légume phare du printemps landais. Un plaisir à prolonger, le samedi 1^{er} avril sur le marché Saint-Roch, avec les producteurs et cuisiniers qui proposeront démonstrations, dégustations et vente directe.

*Les Pyrénées, Le Renaissance, Le Richelieu, La Villa Mirasol



© Shutterstock



© Sais-40

DON DU SANG LES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS 40 S'ENGAGENT

C'est une première en France. Le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 40) s'associe à l'Établissement français du sang (EFS) pour valoriser la cause du don de sang. Huit véhicules de secours appartenant aux centres d'interventions de Biscarrosse, Sanguinet, Parentis-en-Born, Ychoux, Pontenx-les-Forges, Mimizan, Mont-de-Marsan et Saint-Perdon, puis du sud des Landes, revêtiront sur leur fenêtre arrière le message : « Nous sauvons des vies, le don de sang aussi. Rejoignez-nous, devenez donneur. »



4 FOCUS

- Salon international de Paris Agriculture en mutation
- Le défi de l'agroécologie
- Les lycées agricoles dans l'innovation
- Le retour du poney landais

12 LANDES ATTRACTIVES

- Brasserie du Bahus : bières au goût des Landes

14 ACTU LANDES

- Cercle gascon de négòcis Vers un label « Produit en Gascogne »

16 ACTU LANDES

- Pour préserver la grue cendrée

18 ON EN PARLE

20 L'ŒIL DES EXPERTS

- Veiller sur son marché pour anticiper

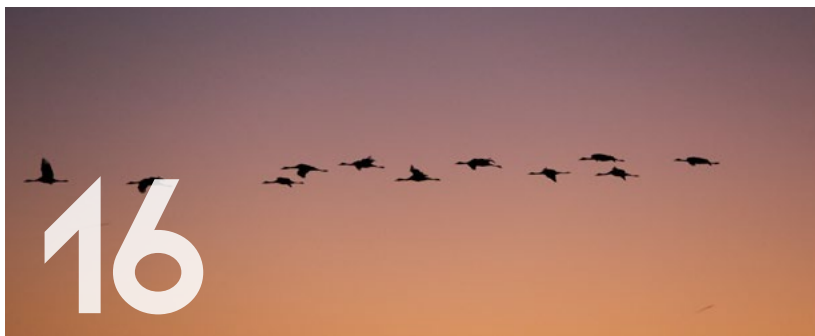
24 ANNONCES LÉGALES

- VENTES AU TRIBUNAL
- APPELS D'OFFRES
- AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
- VIE DES SOCIÉTÉS
- MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

- Bala, légende gasconne



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUITIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



SALON INTERNATIONAL AGRICULTURE EN MUTATION

Entre transition agroécologique, innovations technologiques, formation et préservation des traditions, la cuvée 2023 du Salon international de l'agriculture qui s'est déroulée du 25 février au 5 mars derniers à Paris, s'est attachée à démontrer les évolutions de la profession pour attirer les jeunes vers ses métiers.

DE PARIS
**URE
ON**

LE DÉFI DE L'AGROÉCO

Depuis le Salon international de l'agriculture de Paris, le président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, a réaffirmé la nécessité d'accélérer et d'accompagner la transition agroécologique.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Alain Rousset ne semblait pas boudier son plaisir en arpentant les allées du Salon de l'agriculture, ce mercredi 1^{er} mars. Pour autant, les accolades et autres dégustations de rigueur n'étaient pas la première motivation de son déplacement. Le président de région, venu à la rencontre des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, a souhaité mettre l'accent sur les défis qui attendent la Nouvelle-Aquitaine en matière d'agriculture, évoquant tout

particulièrement l'urgence liée au changement climatique. « Nous n'avons que trop tardé, a-t-il martelé. Il nous faut accélérer la transition agroécologique en allant voir chaque agriculteur néo-aquitain pour lui porter le message d'une agroécologie responsable. »

UN DISPOSITIF POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Un message en écho aux ambitions de Néo Terra, la feuille de route du conseil régional en faveur de la transition écologique et énergétique, mais également au nouvel appel à projets à destination des exploitants agricoles souhaitant mener cette transition, appelé « Mesures agro-environnementales et climatiques bas-carbone ».

Un dispositif présenté pour la première fois par Jean-Pierre Raynaud, vice-président de la région en charge de l'agriculture : « Notre objectif est d'accompagner les agriculteurs afin qu'ils réduisent de 15 % leurs émissions de carbone, sur une durée de cinq ans. Nous comptons soutenir 1 000 exploitations, avec une aide de 18 000 euros et la possibilité d'un acompte de 10 000 euros, et un versement de 8 000 euros au terme des cinq ans en cas d'objectif atteint. »

ALIMENTATION DURABLE ET RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

Outre la transition agroécologique, deux autres axes principaux de la politique agricole de la région pour laquelle un budget de 230 millions d'euros est mobilisé, ont été évoqués lors de ce salon : l'alimentation durable, d'une part, et le renouvellement générationnel, de l'autre. Sur ce dernier point, le vice-président a précisé que la Nouvelle-Aquitaine s'était « donné les moyens d'accompagner l'installation ». Dans le cadre de la nouvelle PAC, la région s'est donné comme objectif d'atteindre les « 1 000 installations



LOGIE

avec un budget à hauteur de 28 millions d'euros, en augmentation de 60 % par rapport à la précédente programmation. » Au-delà de cet accompagnement, une attention particulière est par ailleurs apportée aux lycées agricoles : une enveloppe de 36 millions d'euros est allouée à leur modernisation.

« Notre objectif est d'accompagner les agriculteurs afin **qu'ils réduisent de 15 % leurs émissions en carbone** »

10 MILLIONS D'EUROS POUR LA VITICULTURE

Si le Salon de l'agriculture a été l'occasion pour le conseil régional de rappeler ses engagements pour le secteur agricole, il aura été également le lieu d'une main tendue aux viticulteurs, notamment ceux du vignoble bordelais particulièrement touchés. En présence de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Alain Rousset a annoncé que la région Nouvelle-Aquitaine entendait contribuer au plan de sortie de crise de la viticulture, en proposant un nouveau dispositif permettant aux exploitations vitivinicoles désireuses de réorienter leur production d'être soutenues dans leurs projets. La région mobilisera ainsi 10 millions d'euros sur les années à venir pour accompagner au moins 300 viticulteurs, avec une aide moyenne de 25 000 à 35 000 euros par exploitation.



Alain Rousset avec le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau

L'ÉCONOMIE AGRICOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

60 000 exploitations

180 000 employés

301 produits sous signes officiels de qualité

11 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'agriculture

30 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'agroalimentaire

000

LES LYCÉES AGRICOLES DANS L'INNOVATION

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté cet hiver un plan d'investissement pour accompagner la modernisation des fermes des lycées agricoles. Certains qui ont participé au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA) au Salon international de l'agriculture de Paris, sont déjà très tournés vers l'innovation et l'agroécologie.

Par Julie DUCOURAU

C'est avec un casque de réalité virtuelle que les huit élèves du lycée agricole landais de Oeyreluy se sont présentés au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA) pour montrer leur exploitation en 360°, des pâturages à la distribution du bol mélangeur. « On utilise la nouvelle technologie pour faire découvrir l'autonomie alimentaire vers laquelle on tend », expliquent Gabriel Bédère, Malia Notario, Sylvain Carel et Noé Bergès qui, ce matin-là, tiennent le stand du lycée au Salon international de l'agriculture (SIA). Devant Raclette, leur blonde d'Aquitaine dont le premier veau, Tartiflette, est né le 24 décembre dernier, ils insistent sur « l'innovation dans un lycée précurseur ».

GPS, TRAITES TOURNANTES ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Ici, la cinquantaine de vaches de race blonde d'Aquitaine et bazadaise, bénéficient de brosses automatiques qui les grattent pour leur bien-être, de cage de contention pour être manipulées en toute sécurité, de collier de chaleur pour mieux maîtriser l'insémination, de détecteur de vêlage qui envoie une alarme sur le téléphone avant la mise à bas. Et le tracteur est équipé d'un GPS pour tracer

des lignes droites et ne jamais repasser au même endroit, en optimisant l'engrais déposé. « Ça permet d'être très précis, de ne pas perdre d'argent qu'on peut alors réinvestir dans d'autres innovations. Tout cela facilite grandement la vie de l'agriculteur et diminue sa charge de travail. Notre exploitation est très tournée vers ces tests d'innovation avec les aides financières de la région », note Gabriel Bédère, élève de première, qui était entré au lycée surtout pour sa section basket, avant de se plaire dans l'enseignement agricole par ce côté innovant. Au lycée de Pau-Montardon (Pyrénées-Atlantiques) où l'élevage comprend 30 mères blondes d'Aquitaine et 45 prim'holstein, le hall technologique où on transforme le lait, dispose d'un système de traite tournante avec 20 vaches à la fois pour, là encore, faciliter le travail. « On va aussi passer en haute valeur environnementale (HVE), avec notamment un travail de mise en place de haies pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation. On développe l'homéopathie pour baisser l'utilisation de médicaments de synthèse. On essaie de suivre les tendances actuelles que souhaite le consommateur : on ne peut plus être éleveur sans penser développement durable et écologie », fait valoir Mathis Biès-Péré, lui-aussi concurrent du TIEA.



Les étudiants de Oeyreluy ont présenté leur exploitation à Paris avec un casque de réalité virtuelle

ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE DEMAIN

Pour pousser les 37 lycées agricoles publics néo-aquitains (9 000 élèves) à prendre le virage de l'agroécologie, 36 millions d'euros ont été alloués lors du vote du programme prévisionnel d'investissement de Nouvelle-Aquitaine pour les établissements publics locaux d'enseignement 2022-2028. « Il faut faire un travail sur la jeunesse et la formation. Cette enveloppe doit permettre d'accompagner la modernisation des fermes des lycées en investissant dans les bâtiments, en mettant aux normes les exploitations, pour servir de modèles aux futurs agriculteurs », a souligné au SIA, Jean-Pierre Raynaud, vice-président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, chargé de l'agriculture et de la transition agro-écologique : « Nous avons aujourd'hui certaines exploitations encore loin d'être exemplaires. C'est dramatique d'avoir des jeunes en formation avec des exemples pas à la hauteur des enjeux de demain. C'est le challenge que nous avons à relever. » De quoi faire des lycées agricoles des lieux d'innovation pour les apprenants, des lieux d'expérimentation et de démonstration pour la profession agricole, et d'information du grand public sur l'agriculture de demain.



« On ne peut plus être éleveur sans penser développement durable et écologie », selon les jeunes du lycée de Pau-Montardon

LE RETOUR DU PONEY LANDAIS

Robuste, sportif et très endurant, l'équidé emblématique des barthes landaises voit sa population augmenter peu à peu. Un travail de sauvegarde de longue haleine par des éleveurs passionnés.

Par Julie DUCOURAU

Bien sûr, il y a les stars landaises, les blondes d'Aquitaine, qui participent au Concours général agricole du Salon international de l'agriculture (SIA) de Paris, dans le hall 1 très couru du Parc des expositions avec ses vaches, cochons ou moutons de toutes races. Et puis, au milieu du hall 6 dédié aux équidés, bien plus calme, voilà deux poneys landais, juste à côté des ânes du Poitou : Graziaa de L'Osse venue de Laressingle (Gers) et Idylle de l'Aurore de la Landaise Floriane Bellettini, qui a terminé 6^e du trophée inter-race des chevaux et poneys de territoire du SIA. Sur la carrière de présentation, les petites jumens ont notamment été en démonstrations de saut d'obstacles, au côté de pottocks, toujours plus renommés vu leur présence bien visible dans les montagnes basques.

DANS TOUTES LES DISCIPLINES

Mais dans le milieu des clubs d'équitation, le poney landais, toisant de 1,18 à 1,48 m, acquiert peu à peu une petite notoriété même s'il reste encore mal connu. « C'est un poney rustique et sportif, très malin et capable de suivre plusieurs disciplines (concours complet, dressage, horse-ball, attelage...) », explique Floriane Bellettini, éleveuse à Ondres et Saint-Vincent-de-Tyrosse où elle est aussi jardinière pour la commune.

Elle fait partie de la dizaine d'éleveurs passionnés par la réhabilitation de cette race ancienne en activité dans les Landes, à Rivière, Saubusse, Orx, Saint-Julien-en-Born ou Brassempouy. « J'ai un jour fait un stage chez un éleveur de Saubusse et je suis tombée amoureuse de cette race », dit la jeune femme qui a aujourd'hui 10 poneys landais, deux étalons pour trois à quatre naissances chaque année, elle qui aimerait trouver du terrain pour avoir plus de poulinières.

Vieil habitant du département, le poney a vécu à l'état plus ou moins sauvage de Capbreton au bassin d'Arcachon (« poneys des pins ») jusque vers le milieu du XX^e siècle, ainsi que dans les barthes de l'Adour (« poney des barthes ») où le Dr Soulé remarqua une population homogène dans les années 1960. Avec l'aide des Haras nationaux et une poignée de passionnés, ce vétérinaire de Saubusse a alors établi, un standard et un recensement local et national. Le livre généalogique et l'Association nationale du poney landais (ANPL) sont officialisés en 1971 ; la sauvegarde de la race poney barthais, devenu poney landais, s'organise.

UN CATALOGUE D'ÉTALONS

Aujourd'hui, le plus gros élevage, de quelques dizaines de bêtes, se trouve en Bretagne, et au total un peu plus de 1 000 propriétaires de poneys landais sont



CONCOURS GENERAL AGRICOLE PARIS 2023



SFEP
Syndicat Français des Éleveurs de Ponies

Floriane Bellettini et son poney Idylle de l'Aurore (à droite) sont arrivés 3^e au saut d'obstacle et 6^e du trophée inter-race des chevaux et poneys de territoire du Salon de l'agriculture



recensés dans l'Hexagone. L'an passé, une soixantaine de naissances ont été répertoriées et l'ANPL, basée à Rivière-Saas-et-Gourby, dont Floriane Bellettini est trésorière, vient de publier un catalogue des étalons pour éleveurs. « La race n'est ni totalement sauvée ni à l'article de la mort. Nous travaillons beaucoup à éviter des problèmes de consanguinité », dit-elle, remerciant notamment les conseils départemental et régional pour les aides à sa conservation et sa valorisation.

Les amoureux du poney landais et les curieux pourront, en tout cas, venir admirer les plus beaux spécimens lors du concours national dédié à la race, à l'hippodrome de Dax, les 14 et 15 août prochains, avec une centaine de petits chevaux réunis.

FLORIANE
BELLETTINI

BRASSERIE DU BAHUS BIÈRES AU GOÛT DES LANDES

À Bahus-Soubiran, la brasserie du Bahus propose à la dégustation des éditions limitées de bières artisanales aux saveurs locales, brassées dans les règles de l'art par Camille Ruggiero.

Par Anne TAUTOU

Depuis septembre, la bière fait « mousser » les soirées de Bahus-Soubiran. L'instigateur de ce nouveau temple du houblon ? Camille Ruggiero, 30 ans et des projets plein la tête. Installé dans les Landes fin 2018, l'ancien chef de cuisine originaire des Alpes-Maritimes, est arrivé sur le territoire un peu par hasard : « Nous cherchions une ferme dans une région rurale au calme, avec l'idée de changer d'activité et de vie. On a acheté à Eugénie-les-Bains. » C'est en allant chercher des framboises à la ferme Sebi pour parfumer sa nouvelle bière que le trentenaire découvre Bahus-Soubiran. De fil en aiguille, alors qu'il ne produisait que pour ses proches, l'autodidacte obtient un local municipal et y installe une brasserie accolée à un bar. L'aventure est lancée.

Accompagné par BGE Tec Ge Coop et soutenu par Initiative Landes, il décroche un microcrédit et une subvention de 5 000 euros. Camille Ruggiero monte son projet et fait le pari de créer des bières éphémères avec des saveurs du terroir.

CRÉATEUR DE SAVEURS

En y apportant son savoir-faire et ses valeurs, le brasseur expérimente chaque jour de nouveaux ingrédients et techniques de brassage à base d'orge, de houblon et d'une bonne dose de passion. « Il faut tenir compte d'une multitude de paramètres », explique celui qui brasse depuis l'âge de 20 ans. Trouver la combinaison et la matière première nécessite beaucoup de recherches, mais « le terroir est d'une telle richesse que je ne tra-



Avec ses bières éphémères, ce créateur de saveurs renouvelle ses recettes pour faire découvrir toute une gamme de parfums naturels



Camille Ruggiero, ancien chef de cuisine originaire des Alpes-Maritimes, s'est installé dans les Landes en 2018

© Bernard Dugros

vaillé qu'avec des produits locaux. Je rencontre des producteurs incroyables, passionnés par ce qu'ils font ». Pour ce créateur de saveurs, l'intérêt est de renouveler ses recettes pour « sortir des codes » de la bière traditionnelle et faire découvrir toute une gamme de parfums naturels. « J'aime les bières très sèches où il y a peu de rondeur. C'est un parti pris pour isoler le goût. Quand on fait un gâteau au chocolat, on ne veut ni le goût du sucre ni le goût des œufs, mais celui du chocolat. Voilà le principe de mon travail. »

À sa carte, défilent ainsi selon les saisons des bières de Noël, aux framboises du Tursan, des blanches à la verveine, aux écorces de pamplemousse ou au blé de Pécorade... Jamais deux fois la même. À chaque dégustation, la surprise est entière. Même l'étiquette est une création unique signée par des artistes locaux tels qu'Alexandra Rouvet-Duvernoy ou Thomas Laurence.

UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE CONVIVIALITÉ

À la brasserie du Bahus, on ne vient pas seulement pour déguster de la bière. On y savoure du Tursan du domaine des Pentès de Barène, des sodas de la brasserie La Séquère, du fromage de Laurette, des charcuteries de la maison Gauthier, et Camille Ruggiero

organise une à deux fois par mois, des soirées-concerts animées par des groupes locaux. « Je suis content d'en faire un lieu de vie. Je vois des gens s'amuser, partager des bons moments. »

L'entrepreneur ne compte pas ses heures. Présent sur les marchés, il est seul à la tête de la brasserie et du bar et gère aussi l'embouteillage, la fabrication et la distribution aux professionnels des environs parmi lesquels la maison Sebi, la cave des vigneron du Tursan, le golf Les Greens d'Eugénie ou la boucherie Dartiguelongue.

L'accueil des locaux est encourageant et l'incite à poursuivre ses rêves : « Les gens du village sont conviviaux. Je ne m'attendais pas à un tel accueil. C'est très motivant. ». En projet : une bière au chocolat et de nombreux événements à venir pour devenir une nouvelle adresse incontournable landaise.

3 ÉVÈNEMENTS À VENIR

17 mars : soirée Saint-Patrick

15 avril : reggaeton et skate

18 mai : journée tatouage

CERCLE GASC

VERS UN LABEL « PRO



JEAN-LUC
LAGRAVE

Président du
Cercle gascon
de negócios

ON DE NEGÒCIS DUIT EN GASCOGNE »

Réunissant déjà une trentaine d'entreprises, le Cercle gascon de negòcis entend créer une marque territoriale pour valoriser les initiatives locales.

Par Cécile AGUSTI

Non à l'uniformisation. Oui aux particularités locales. C'est en substance le message du Cercle gascon de negòcis. Créée en 2021 à Capbreton, la structure est bien plus qu'un club d'affaires. Au-delà des objectifs business, c'est avant tout l'attachement viscéral au territoire qui réunit les entreprises membres. Pour ne pas se perdre dans l'homogénéisation grandissante de l'économie, elles souhaitent faire rayonner les valeurs et le savoir-faire de la Gascogne en France et au-delà. « De plus en plus de gens sont attachés à l'origine et au sens de ce qu'ils consomment, note Jean-Luc Lagrave, président du Cercle. Ici, nous avons un fort patrimoine matériel et immatériel à mettre en avant. Malheureusement, notre territoire reste relativement flou et méconnu du grand public. »

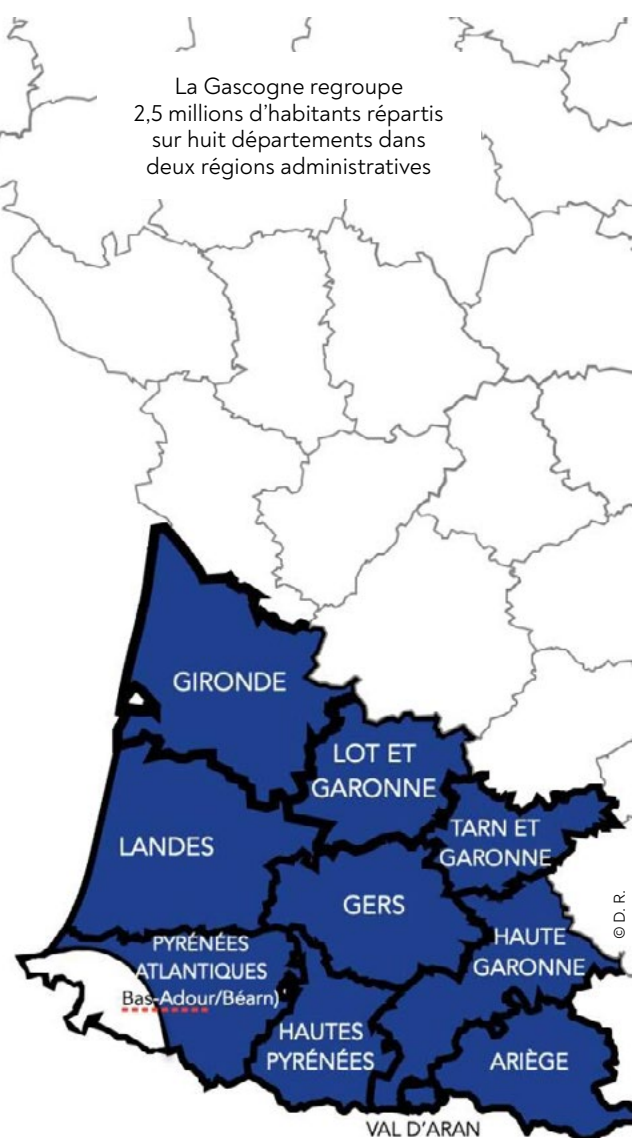
Peut-être parce que la Gascogne est très étendue. Située dans un triangle constitué par Bayonne, Toulouse et Bordeaux (sans oublier le Val d'Aran en Espagne), elle regroupe 2,5 millions d'habitants répartis sur huit départements dans deux régions administratives. « Il n'y a pas un,

mais des pays gascons, reprend Jean-Luc Lagrave. Pourtant, nous partageons des valeurs communes, une langue, des traditions et un état d'esprit. En regroupant ses acteurs entrepreneuriaux, nous souhaitons construire un message clair et uni, afin d'apporter de la plus-value à nos actions. »

UNE INITIATIVE SOUTENUE PAR LES BRETONS

L'objectif est de créer un label « Produit en Gascogne » ou « Produit en pays gascons ». Il permettrait de développer et renforcer un marketing territorial, à l'image de ce qu'ont su faire les Basques et les Bretons. D'ailleurs, dans ce travail, le Cercle gascon de negòcis se fait accompagner par l'association Produit en Bretagne. « Aujourd'hui, en Europe, c'est l'une des régions les mieux organisées par rapport à la notion de club d'affaires. Elle existe depuis plus de 30 ans et regroupe 530 entreprises. L'avoir à nos côtés nous fait gagner du temps et de l'efficacité, et nous évite de réinventer la roue pour regrouper autour de nous les entreprises à l'ADN Gascogne fortement connoté. » Actuellement, elles sont une trentaine à avoir rejoint le Cercle, parmi lesquelles le centre Leclerc de Saint-Vincent-de-Tyrosse, D'Artagnan (société d'origine

La Gascogne regroupe 2,5 millions d'habitants répartis sur huit départements dans deux régions administratives



géroise installée aux États-Unis), Gers Équipement, Aqualande, la ganaderia de Buros... Jean-Luc Lagrave espère en coopter de nombreuses autres dans les mois à venir. « Nous avons besoin de nous fédérer pour porter haut les couleurs de notre territoire. » Parler gascon n'est pas indispensable, mais fortement recommandé pour rejoindre l'aventure !



POUR PRÉ LA GRUE CEN

Réapparue dans le nord des Landes au début des années 1980, la grue cendrée essaime désormais des Pyrénées-Atlantiques au Médoc.

Le collectif Grus Gascogna, créé en 2005 par six structures landaises, vient d'intégrer huit nouveaux membres.

Par Hubert RAFFINI

Connaître, préserver et valoriser la grue cendrée, tels sont les objectifs que s'est fixé le collectif Grus Gascogna. Les six structures⁽¹⁾ qui le composent depuis sa création en 2005, ont été rejointes par huit nouveaux partenaires⁽²⁾, le 3 février dernier à Arjuzanx, pour répondre à l'évolution de l'implantation de l'animal protégé, depuis sa réapparition au nord des Landes au début des années 1980.

20 % DE LA POPULATION OUEST-EUROPÉENNE

En effet, la présence de la grue cendrée pendant la période d'hivernage et de migration, d'octobre à février, s'étend désormais du Médoc aux bords de l'Adour dans les Pyrénées-Atlantiques, sur une zone qui accueille jusqu'à 20 % de la population ouest-européenne. L'espèce y trouve tout ce dont elle a

besoin : des zones humides pour le repos (sites dortoirs) et des zones agricoles (zones de gagnage) où elle s'alimente (résidus de maïs grain après la récolte). Si la grue s'est implantée historiquement sur deux sites dortoirs majeurs, à savoir le champ de tir militaire de Captieux, dès 1977, et la réserve naturelle d'Arjuzanx, en 1983, il faut aussi compter avec l'étang de Cousseau ou le marais d'Orx.

COMPTAGE COLLECTIF

Pas moins de 63 590 grues ont été recensées sur ces différents points, lors du comptage collectif de Grus Gascogna, à la mi-janvier 2023. Pour réaliser sur les sites dortoirs ses comptages simultanés – cinq sur la période d'hivernage – qui viennent enrichir les bases de données du réseau Grues France, le collectif va bénéficier de l'apport de ses nouveaux membres.

(1) Département des Landes, syndicat mixte gestionnaire des milieux naturels landais, parc naturel régional des Landes de Gascogne, chambre d'agriculture des Landes, fédération des chasseurs des Landes et Ligue de protection des oiseaux.

(2) Le parc naturel régional du Médoc, la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (étang

de Cousseau), la fédération des chasseurs de Gironde, le syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du Bassin et étangs du Littoral girondin, l'Office national des forêts, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Seignanx Adour, le groupement des associations des sauvaginaires de la Gironde et le département des Pyrénées-Atlantiques.

La période d'hivernage et de migration des grues cendrées s'étend d'octobre à février

SERVER D'RÉE

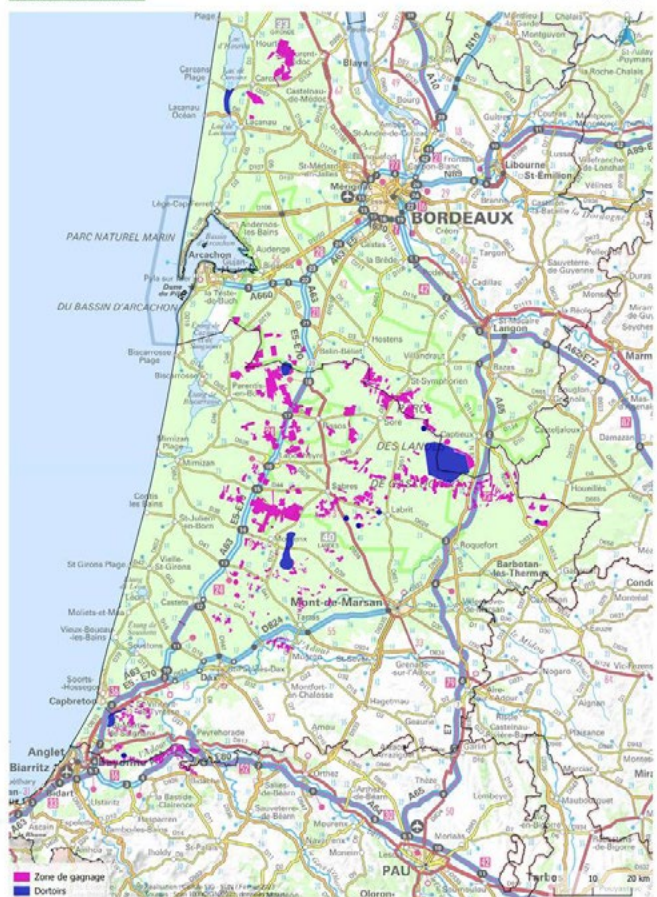
DATES-CLÉS POUR LA GRUE CENDRÉE DANS LES LANDES

La loi de **1857** qui impose l'assainissement des marais, des landes humides et le développement du massif forestier de pin maritime, fait disparaître la grue cendrée du territoire où sa présence (dans l'ancienne lande pastorale) était attestée dans les récits de Félix Arnaud (1844-1921). Il faut attendre les années **1960** et la mise en place de grandes zones céréalières pour voir le retour des grues, notamment à Captieux en **1977**. La grue fait son apparition dans la réserve naturelle d'Arjuzanx en **1983**. En **2005**, le collectif Grus Gascogna signe sa Charte. Le **3 février 2023**, cette charte est élargie à huit nouveaux membres, portant le nombre de signataires à 14.

grueslandesdegascogne.com

Grues cendrées

Direction Environnement



63 590 grues cendrées ont été recensées sur le territoire, lors du comptage de la mi-janvier 2023

RESSOURCE ALIMENTAIRE EN DANGER

Les résidus de maïs grain constituent la nourriture de prédilection des grues cendrées. L'évolution des pratiques agricoles ces 10 dernières années, comme l'enfouissement des grains lié au travail du sol et la mise en place d'un couvert végétal l'hiver, conduit à s'interroger sur la disponibilité de la ressource alimentaire pour les grues sur ces parcelles. Une diminution importante de cette nourriture a été enregistrée pendant l'hivernage 2021-2022, confirmant les tendances des années précédentes.



ÉNERGIE DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES TPE ET PME

Alors que les TPE et PME landaises commencent à recevoir les premières factures d'électricité pour 2023, seulement « la moitié d'entre elles ont effectué la démarche auprès de leur fournisseur d'électricité pour bénéficier des dispositifs d'aides prévus pour limiter la hausse des dépenses de gaz et d'électricité », observe la préfecture des Landes dans un communiqué. Avant de rappeler que pour obtenir ces aides qui s'appliqueront rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, il est indispensable de transmettre son attestation à son fournisseur d'électricité. Celle-ci est disponible sur les sites internet des fournisseurs d'énergie et sur www.impots.gouv.fr (impots.gouv/aides à destination des entrepreneurs/amortisseur et bouclier électricité).

Informations : 05 58 46 61 31 ou 06 25 63 25 70
ddfip40.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

ARTISANAT BERGERET S'IMPLANTE DANS LES LANDES

À Aire-sur-l'Adour, l'entreprise Labarbe et Mano vient d'être reprise par la société familiale paloise Bergeret - spécialisée dans le chauffage, la ventilation, la climatisation, les énergies renouvelables et la plomberie/sanitaire -, dont les 80 salariés rayonnent sur le Béarn, le Pays basque et les Landes. « Avec une équipe de 15 personnes, l'antenne aturine va nous permettre d'asseoir notre présence dans le département et d'amplifier notre offre de services réactive et qualitative en Gascogne, aussi bien en installation qu'en service après-vente », souligne Didier Bergeret, directeur de l'entreprise qui recrute actuellement plombiers, chauffagistes, techniciens de maintenance et des apprentis, en étroite collaboration avec les centres de formation du territoire.





© Fermiers du Sud-Ouest

CARNET

Vincent ROBIN, vient d'être nommé directeur général des Fermiers du Sud-Ouest, pôle volailles du groupe coopératif Maïsadour. À 57 ans, il arrive du groupe Terrena où il a occupé les postes de directeur général adjoint du pôle volailles et de directeur général du pôle végétal spécialisé, après un parcours en commercial et marketing au sein des entreprises Fleury Michon, Labeyrie Fine Foods, LDC et Arrivé Maître Coq. Dans la continuité des ambitions portées jusqu'ici par **Paul LE BARS**, son prédécesseur chez Fermiers du Sud-Ouest, il a pour mission de déployer la feuille de route stratégique qui vise à conforter sa position sur ses marchés leaders (bouchers charcutiers traiteurs rôtisseurs, GMS régionale, export) et de retrouver une rentabilité pérenne d'ici cinq ans.

CYBERSÉCURITÉ MARS@HACK #4

Mars@Hack revient pour une quatrième édition, le 29 mars prochain à Mont-de-Marsan, afin de sensibiliser les entreprises du territoire à l'augmentation exponentielle des attaques informatiques. Au programme de l'événement organisé par Mont-de-Marsan Agglo, le département réseaux et télécommunications de l'IUT de Mont-de-Marsan et les centres d'expertises en cybersécurité de l'armée de l'air et de l'espace de la BA118 : des conférences sur les risques de fraude, de piratage, avec démonstrations proposées par des experts du secteur privé ou du domaine public et présentation des formations.

En parallèle, la compétition de « piratage », composée d'épreuves issues d'attaques réelles, offrira l'occasion aux « hackers éthiques » en herbe ou confirmés, de montrer leur dextérité en matière de cybersécurité.

www.montdemarsan-agglo.fr



© Mont-de-Marsan Agglo



BÉATRICE
LE GARRERES

VEILLER SUR SON MARCHÉ POUR ANTICIPER

Création d'entreprise, lancement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle activité...
La veille de son marché permet de rester compétitif dans un environnement concurrentiel en perpétuelle évolution. Mais, comment procéder ?

Par Béatrice LE GARRERES

Allianc'Entreprise, spécialiste en stratégie d'entreprise et marketing
www.alliancentreprise.fr. Intervenante sur
la formation Grand Dax Managers du technopôle Pulseo

Étudier son marché et sa concurrence fait bien sûr partie des étapes incontournables lors de la création d'une entreprise. L'idée est d'éviter deux sources essentielles de flop : mettre sur le marché un produit ou un service qui ne correspond pas aux besoins de sa cible et copier la concurrence sans se démarquer...

Mais trop souvent, les sociétés en activité depuis plusieurs années délaissent cette veille.

Il faut savoir qu'un marché « bouge ». Ces dernières années, des éléments extérieurs sur lesquels nous n'avions pas d'emprise sont arrivés : le Covid, la grippe aviaire, la guerre en Ukraine, l'augmentation des coûts des matières premières et des énergies... Le consommateur, après ces différentes « crises » a changé de comportement. Les répercussions ont été différentes selon le marché. Les entreprises qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu sont celles qui l'ont analysé et se sont adaptées aux nouveaux modes de consommation. Par exemple, les restaurateurs qui, en plein Covid, ont développé un service de plats à emporter ont baissé leurs charges de personnel (service, plonge...), tout en générant un peu de chiffre d'affaires. Et certains ont même continué à proposer ce service après la réouverture des restaurants ! Les marchés évoluent aussi en fonction de la mode, des innovations technologiques, des facteurs écologiques...

Sur ce dernier point, de plus en plus d'entreprises adoptent une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), jusqu'à présent plutôt réservée aux grands groupes. Récemment, TF1 a diffusé un reportage sur une entreprise d'eau en bouteille qui a supprimé l'utilisation d'eau de son système de lavage des bouteilles en la remplaçant par de l'air insufflé et aspiré. Résultat : elle a réalisé une économie très conséquente de sa consommation d'eau, tout en œuvrant pour la planète.

Que vous créiez votre entreprise, lanciez une nouvelle activité ou que votre société soit déjà active, la veille de votre marché vous permettra de rester compétitif dans un environnement concurrentiel en évolution. Vous allez ainsi identifier des opportunités et des menaces sur votre marché, connaître les pratiques de vos concurrents, choisir une structure de distribution (chemin que va suivre votre produit jusqu'au client final), anticiper les risques et personnaliser l'offre que vous proposez.

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

Tout d'abord, en interne. Les commerciaux ou toute personne sur le terrain récoltent des informations auprès des clients, des prospects, voire des fournisseurs. Il peut s'agir d'une demande d'un nouveau produit, d'une option, d'éléments sur la concurrence (plaquette, catalogue, publicité, devis...). Vous disposez aussi des statistiques

sur vos clients et vos produits. Connaître les 20/80 ou les 20 % des produits qui génèrent 80 % de votre chiffre d'affaires, c'est savoir quels produits mettre en avant et à l'inverse s'interroger sur la suppression ou l'adaptation d'un produit qui ne se vend pas ou peu.

Ensuite, des recherches ciblées sur internet vont vous donner les tendances à venir de votre marché. Ces informations peuvent se trouver sur les sites de la presse nationale, de la presse spécialisée, auprès de votre fédération et/ou syndicat professionnel, auprès des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat. Des études sont aussi réalisées par des entreprises nationales d'études de marché.

Enfin, pour le lancement d'un produit/service, une étude de marché terrain, qu'elle soit quantitative et/ou qualitative⁽¹⁾, va vous donner des informations précieuses sur :

- les cibles possibles et leurs profils (qui sont vos clients ?) ;
- les habitudes de consommation (quoi : ce qu'ils achètent ; quand : le moment d'achat ; où : le lieu d'achat ; combien : la périodicité, le nombre ; comment : le comportement d'achat ; pourquoi : la motivation de l'achat) ;
- l'acceptation de votre produit ;
- son prix psychologique...

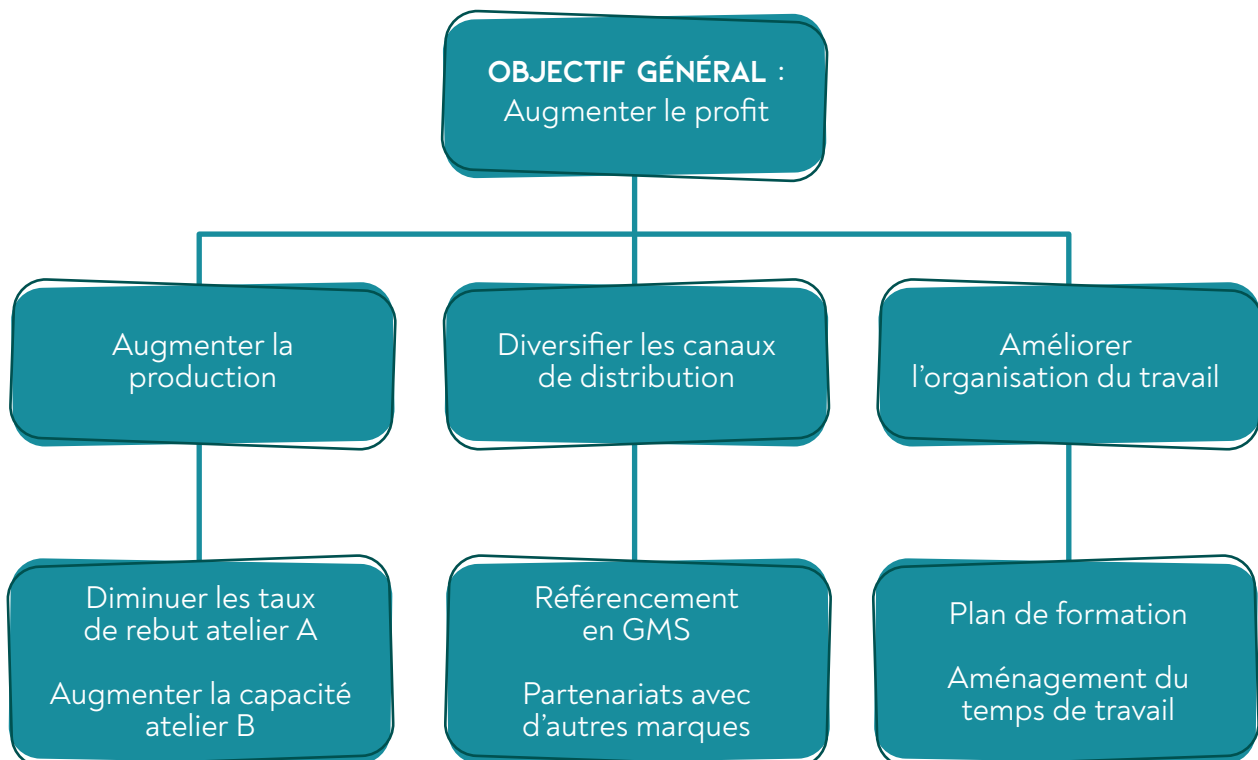
POUR ALLER PLUS LOIN

Une fois cette veille du marché réalisée, vous allez prendre des décisions stratégiques. Ces choix sont guidés par votre politique d'entreprise (où je veux aller), les opportunités et menaces de votre marché et les points forts et faibles de votre entreprise.

Qu'entend-on par « politique » ? C'est le choix fait par le dirigeant sur le long terme pour son entreprise pour, selon les cas, accroître sa rentabilité, augmenter ses parts de marché, survivre, conserver son indépendance, se diversifier, améliorer les conditions de travail, s'internationaliser...

Pour atteindre cet objectif, vous allez adopter une stratégie générale qui va se décliner en stratégies opérationnelles (par service concerné : achat, production, marketing, vente, finance, hommes), puis en actions à mettre en œuvre.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui souhaite accroître sa rentabilité. Pour atteindre son objectif, elle a décliné sa stratégie en une stratégie production, une stratégie marketing/vente et une stratégie hommes ; puis en actions concrètes.



(1) Une étude quantitative permet de mesurer le marché. Il s'agit d'un questionnaire avec des questions fermées, administré sur un échantillon de la cible visée. Une étude qualitative permet de comprendre le marché. Il s'agit d'entretiens semi-directifs pour recueillir le maximum d'informations auprès de quelques personnes ciblées.

Le compte d'exploitation prévisionnel prendra en compte ces éléments avec les charges fixes ajustées et les charges variable mises à jour à partir du chiffre d'affaires estimé. Le résultat d'exploitation obtenu vous indiquera si l'activité sera rentable ou non

Parmi les stratégies, vous pouvez opter pour :

- une stratégie de différenciation afin d'avoir un avantage compétitif par cible de clients ;
- une stratégie de diversification qui peut être géographique, avec une nouvelle cible, des produits complémentaires, de nouvelles activités ;
- une stratégie de spécialisation afin de pénétrer un marché ;
- une stratégie de niche lorsque vous travaillez avec une seule cible ;
- une stratégie de domination par les coûts lorsque vous produisez en volume afin de réaliser des économies d'échelle...

L'étape suivante va être de réaliser le plan de vente prévisionnel. Vous allez ainsi pouvoir estimer votre chiffre d'affaires prévisionnel, construire vos objectifs commerciaux, prévoir les investissements et/ou désinvestissements nécessaires pour mettre en œuvre votre stratégie et enfin réaliser le compte d'exploitation prévisionnel. Le plan de vente prévisionnel est un tableau dans lequel vous allez estimer, en fonction des ventes des années passées, des tendances du marché (opportunités et menaces), de votre stratégie... le chiffre d'affaires par client ou par segment de clientèle et par produit ou gamme de produits. L'exercice va porter sur les couples : client⁽²⁾ actuel-produit actuel ; client actuel-nouveau produit ; nouveau client-produit actuel et nouveau client-nouveau produit.

Il faut noter qu'un plan de vente prévisionnel ne sera jamais « juste » dans le détail. Par contre, l'expérience montre que le chiffre global obtenu est dans les bons ordres de grandeur. Il va servir de base comme chiffre d'affaires pour la construction du compte d'exploitation prévisionnel et pour votre stratégie commerciale (prix, promotions, remises de fin d'année...).

La dernière étape afin de valider si votre stratégie est viable, est de construire le compte d'exploitation prévisionnel. Pour cela, en fonction de la stratégie retenue, vous allez estimer les besoins matériels, humains, financiers, logistiques. Le cas échéant, il pourra aussi s'agir de désinvestissement. Voici quelques exemples d'investissement : machine, outillage, petits équipements, logiciel, bâtiment, véhicule, personnel... ; et de désinvestissement : vente de machine, vente de véhicule, licenciement...

Le compte d'exploitation prévisionnel prendra en compte ces éléments avec les charges fixes ajustées et les charges variable mises à jour à partir du chiffre d'affaires estimé. Le résultat d'exploitation obtenu vous indiquera si l'activité sera rentable ou non.

POUR ANTICIPER

Un dernier conseil : rentabilité et trésorerie sont deux notions différentes... Vous pourrez être rentable, tout en rencontrant des difficultés de trésorerie. Par exemple, si vos clients vous paient avec des délais plus longs que ceux avec lesquels vous payez vos fournisseurs, vous pouvez être dans le rouge. Aussi, mon dernier conseil serait de réaliser un plan de trésorerie prévisionnelle. Il s'agit de partir de votre solde de banque et tous les mois d'y ajouter vos encaissements et d'y soustraire vos décaissements. Vous saurez ainsi, mois par mois, votre situation de trésorerie.

(2) Le plan de vente prévisionnel est réalisé sur les 20/80 en détail. Pour les 80 % des clients restants, le chiffre d'affaires prévisionnel sera globalisé.



E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

DECLARATION DE PROJET N° 2 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H)

La déclaration de projet n° 2 du PLUI-H, prescrite par arrêté du Président en date du 7 décembre 2021, doit permettre le changement de destination et l'extension du Château des Evêques, domaine d'Array Dou Sou à Saint-Pandelon. Elle porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUI-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 2 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 11 janvier 2023, Monsieur Florent DEVAUD en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **vendredi 10 mars au mardi 11 avril 2023 inclus, soit une durée de 33 jours**, sauf prorogation décidée par le Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

Le Commissaire Enquêteur sera présent au siège du Grand Dax et en mairie de Saint-Pandelon pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Saint-Pandelon : Lundi 20 mars 2023 de 14 h à 17 h - Vendredi 31 mars 2023 de 9 h à 12 h

Grand Dax : Mardi 11 avril 2023 de 14 h à 17 h

Un dossier d'enquête publique, également disponible sur un poste informatique, et un registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Saint-Pandelon, 210 Route du Bourg 40180 Saint-Pandelon (le lundi de 14 h à 18 h et les mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : www.grand-dax.fr

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUI-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, l'avis de la CPENAF, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et le règlement graphique de la commune de Saint-Pandelon.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 2, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou en Mairie de Saint-Pandelon «Mairie de Saint-Pandelon, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 2, 210 Route du Bourg, 40180 Saint-Pandelon», ou par courriel envoyé à

enquetepublique.dp2.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du vendredi 10 mars au mardi 11 avril 2023 à 17 h, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le mardi 11 avril 2023 à 17 h, ne pourra être pris en considération par le Commissaire Enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Saint-Pandelon pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax

(05 58 56 39 69).

L23AL00742

Commune
d'**Yzosse**

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MAIRIE D'YZOSSE

2 rue des Fauvettes 40180 Yzosse

mairie@yzosse.fr

Tél. : 05.58.74.45.70

Horaires d'ouverture : lundi 9h / 12h00 - Mardi 13h30 / 16h00 - Jeudi 9h / 12h00 & 13h30 / 16h00 - Vendredi 13h30 / 16h00.

Objet du marché : **Rénovation WC publics.**

Désignation des lots :

Lot 1 : Maçonnerie

Lot 2 : Électricité

Lot 3 : Sanitaire

Lot 4 : Carrelage

Lot 5 : Plâtrerie

Lot 6 : Peinture.

Date prévisionnelle des travaux : juin 2023.

Critère de jugement des offres : 70 % prix - 15 % valeur technique - 15 % valeur environnementale.

Renseignements administratifs : Monsieur le Maire à la mairie.

Renseignements techniques : l'adjoint technique territorial à la mairie.

Date limite des offres : **samedi 15 avril 2023.**

Date limite de l'envoi du présent avis à la publicité : samedi 18 mars 2023.

L23AL01145

Gastes
LANDES

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE GASTES

Par arrêté du 20 décembre 2021, Madame le Maire de Gastes a prescrit la modification simplifiée n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de délimiter à l'échelle communale les secteurs déjà urbanisés, en application des critères et secteurs définis au SCoT du Born.

Par délibération du 23 février 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public de cette procédure de modification simplifiée n° 1.

La mise à disposition au public se déroulera **du lundi 20 mars 2023 à 9 h au vendredi 21 avril 2023 inclus à 12 h**, soit une durée de 33 Jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable en mairie de Gastes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet communal :

<https://www.gastes.fr/Vie-pratique/PLU-Plan-Local-d-urbanisme>

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans le registre ouvert à cet effet en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Par courrier adressé à la Mairie : objet «Observation MSI».

Cet avis est affiché en Mairie huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet communal.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté par Madame le Maire en conseil municipal, qui pourra ensuite approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Nelly SUBRA au 05 58 09 75 03 ou par courriel à mairie.accueil@gastes.fr

L23AL01099



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE CAZALIS
70 Rue de l'Église 40700 Cazalis
Téléphone : 05 58 79 37 31 - mairie.cazalis40@orange.fr

Objet du marché : travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière

Désignation des lots :

- Lot 1 : Maçonnerie
- Lot 2 : Menuiserie Bois
- Lot 3 : Peintures
- Lot 4 : Serrurerie

Caractéristiques de la procédure : Marché à procédure adaptée en application du Code de la Commande publique (Article R 2123-1 1°).

Démarrage prévisionnel des travaux : Mi mai 2023

Pièces de candidature et d'offres à produire par le candidat : Voir règlement de la consultation

Critères de jugement des offres :

- Prix des prestations (60 %)
- Valeur technique (40 %)

Modalités d'obtention des dossiers : Dossier de consultation à télécharger sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site :

<https://marchespublics.landespublic.org>.

Renseignements : Daniel LABENNE Architecte DPLG 223 Avenue du Trace 40705 Hagetmau Cedex - Tél : 05.58.79.37.27 - Courriel : labenne.daniel@wanadoo.fr

Date limite de remise des offres : le mercredi 05 avril 2023 à 12 h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09.03.2023

M. Le Maire, CASTETS Didier

L23AL01256



COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE-SUD

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE PROCÉDURE DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD ET ABROGATION PARTIELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOLIETS-ET-MAÂ ET DU PLUI

Demandeur : Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS)

Par arrêté en date du 9 février 2023, le président de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et à l'abrogation partielle du PLU de Moliets-et-Maâ et du PLUI, pour une durée de 32 jours, du lundi 6 mars 2023 à 9h au jeudi 6 avril 2023 à 17h inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté de Communes MACS, allée des Camélias à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

A l'issue de l'enquête publique unique, le projet de modification n° 3 PLUI et l'abrogation partielle du PLU de Moliets-et-Maâ et du PLUI de MACS, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera approuvé par le conseil communautaire de MACS. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le PLUI sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article L. 123-6 et R 123-7 du Code de l'environnement.

Le public pourra consulter :

- Sur support papier, au siège de la Communauté de Communes MACS et dans les 23 mairies, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique unique ; <https://www.registre-dematerialise.fr/4224/>
- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes MACS et dans 7 communes (Angresse, Benesse-Maremne, Messanges, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Seignosse et Vieux-Boucau) aux jours et heures d'ouverture habituels.

La commission d'enquête est composée de Monsieur Alain JOUHANDEAUX, en qualité de Président et de Messieurs Michel CHATRIEUX et Jean-Marc LAILHEUGUE, en qualité de membres titulaires. **La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires ci-après : (les jours et heures des permanences des commissaires enquêteurs sont en gras)**

CC MACS (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30) : **Lundi 06/03 de 9 h à 12 h - Jeudi 06/04 de 14 h à 17 h.**

ANGRESSE (Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h (fermeture à 17 h le vendredi)) : **Jeudi 23/03 de 9 h à 12 h.**

AZUR (Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h - Mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h) : **Mercredi 22/03 de 14 h à 17 h.**

BÉNESSE (Lundi, vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 - Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 - Mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30) : **Mercredi 08/03 de 14 h à 17 h.**

CAPBRETON (Lundi de 8 h à 18 h - Mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)) : **Mercredi 15/03 de 14 h à 17 h.**

JOSSE (Mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 h - Mercredi : 10 h à 12 h) : **Jeudi 09/03 de 14 h à 17 h.**

LABENNE (du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h) : **Lundi 13/03 de 9 h à 12 h.**

MAGESCQ (Lundi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h - Mardi, Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30) : **Vendredi 17/03 de 14 h à 17 h.**

MESSANGES (Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h - Mardi de 09 h à 12 h) : **Mardi 21/03 de 9 h à 12 h.**

MOLIETS-ET-MAA (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h (fermé le mardi après-midi)) : **Vendredi 10/03 de 14 h à 17 h.**

ORX (Lundi de 9 h à 12 h - Mercredi de 14 h à 16 h - Vendredi de 14 h à 17 h) : **Lundi 13/03 de 9 h à 12 h.**

ST-GEOURS-DE-MAREMNE (Lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h) : **Mercredi 29/03 de 14 h à 17 h.**

ST-JEAN-DE-MARSACQ (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h - Samedi de 10 h à 12 h) : **Mercredi 29/03 de 14 h à 17 h.**

ST-MARTIN-DE-HINX (Lundi, au Vendredi de 9 h à 11 h 45) : **Mercredi 22/03 de 9 h à 12 h.**

STE-MARIE-DE-GOSSE (Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 13 h - Mardi de 9 h à 13 h et 15 h à 19 h) : **Mercredi 29/03 de 9 h à 12 h.**

ST-VINCENT-DE-TYROSSE (du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30) : **Lundi 06/03 de 9 h à 12 h.**

SAUBION (Lundi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h - Mercredi de 9 h à 12 h - Vendredi de 9 h à 16 h) : **Mercredi 15/03 de 9 h à 12 h.**

SAUBRIGUES (Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30) : **Jeudi 16/03 de 14 h à 17 h.**

SAUBUSSE (Lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 - Mardi et jeudi de 13 h à 18 h 30) : **Lundi 20/03 de 14 h 30 à 17 h 30.**

SEIGNOSSE (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)) : **Mercredi 08/03 de 9 h à 12 h.**

SOORTS-HOSSEGOR (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h) : **Jeudi 23/03 de 14 h à 17 h.**

SOUSTONS (Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Samedi de 9 h 30 à 12 h) : **Jeudi 30/03 de 14 h à 17 h.**

TOSSE (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30) : **Mardi 14/03 de 14 h à 17 h.**

VIEUX-BOUCAU (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30 - Samedi de 09 h à 12 h) : **Mercredi 08/03 de 14 h à 17 h.**

Le public peut se rendre à la permanence de son choix ; il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle porte ses observations et propositions.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- Soit sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et parafés par l'un des membres de la commission d'enquête, ouverts au siège de MACS, ainsi que dans les 23 communes ;

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4224/>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-4224@registre-dematerialise.fr

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (modification n°3 du PLUI / d'abrogation partielle du PLUI) sur les deux procédures conjointes et à l'adresse suivante : Communauté de communes MACS, Service urbanisme/PLUI, allée des Camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent-de-Tyrosse,

- Après d'un des membres de la commission d'enquête à l'occasion des permanences prévues, les lieux, jours et heures définis dans l'arrêté du président de MACS d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête publique unique, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le Président de MACS est responsable de l'enquête publique unique relative au projet de modification n°3 du PLUI et à l'abrogation du partielle du PLU de Moliets-et-Maâ et du PLUI. Toute renseignement peut être obtenu auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes MACS, allée des Camélias 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse (tél : 05.58.70.06.90 ; courriel : plui@cc-macs.org). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, allée des Camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud, dans les mairies des 23 communes membres et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Le président de la Communauté de communes MACS.

L23AL00745



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

4^{ÈME} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2023/179 du 7 février 2023, le Maire de Biscarrosse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de la modification est de prendre en compte, dans le Plan Local d'Urbanisme, les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune identifiés par le SCOT du Born.

L'enquête se déroulera **du 6 mars 2023 9 h 30 au 7 avril 2023 17 h inclus** pour une durée de 32 jours consécutifs aux services techniques de la mairie de Biscarrosse
149 avenue du 14 Juillet 40600 Biscarrosse.

Monsieur Claude LABAOU a été nommé en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Pau.

Il se tiendra à disposition du public aux services techniques de la commune de Biscarrosse :

- Le lundi 6 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le lundi 13 mars 2023 de 14 h à 17 h
- Le mercredi 22 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le jeudi 30 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le vendredi 7 avril 2023 de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation, le règlement et le zonage modifiés, les avis des personnes publiques associées et le registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Biscarrosse aux services techniques aux jours et heures habituels soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ; ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse postale de la mairie 149 avenue du 14 juillet BP 40101, 40601 Biscarrosse Cedex, ou par voie numérique à l'adresse suivante :

commissaire.plu@ville-biscarrosse.fr ou via le formulaire contact sur le site internet de la commune de Biscarrosse à l'adresse suivante www.ville-biscarrosse.fr

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de Mme le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme éventuellement

modifié au vu des conclusions de l'enquête.

L23AL00633



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC - RUE DE LA PÉPINIÈRE

Par arrêté en date du 06/02/2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public attenant à la parcelle AS 3 - Rue de la Pépinière, en vue d'une aliénation future.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée de 15 jours consécutifs : **Du lundi 06 mars 2023 à 8 h au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.**

A cet effet, Madame BARROSO Christine, Ingénieur libéral, est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton, les : **Lundi 06 mars 2023 de 8 h à 12 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton - Lundi 13 mars 2023 de 15 h à 18 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser au Commissaire Enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

Mme BARROSO Christine, Commissaire Enquêteur, mairie de Capbreton, Place Saint-

Nicolas 40130 Capbreton, avec la mention «Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière»

- Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet «Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière»

La limite de réception des courriers et courriels est fixée **au lundi 20 mars 2023 à**

17 h 30. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

L23AL00631

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**



ASA de DFCI



DE SABRES

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur :

ASA de DFCI de SABRES
Représentée par Mme Françoise LABORDE, Présidente

Objet du Marché : SABRES - Empierrement de 480 ml de piste et reconstruction du pont de Jeanicoy

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 11

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 01/09/2023

Date limite de réception des offres : le 31/03/2023 à 12 h

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :

Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <http://www.feudeforet.org>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à

17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 09/03/2023

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL01227

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

Le décret portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx a été signé le 2 septembre 2022. Il est paru au journal officiel du 4 septembre 2022. Le texte et les cartes sont disponibles sur le site de la préfecture
<https://www.landes.gouv.fr/les-reserves-naturelles-a37.html>

L23AL00590

CRÉANCES SALARIALES



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP¹, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 22/00021 - Nom de l'affaire-Adresse : Mme CAZADIS Nathalie, 17 Avenue de Dugas 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 10/11/2022.

Greffe n° 22/00018 - Nom de l'affaire-Adresse : M. MARQUES Patrice, 246 Rue du Tuc du Moulin 40160 Parentis-en-Born - Date Jugt : 08/07/2022.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 4155384 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS LATASTE, 15 Place Joseph Pancout 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 20/01/2023.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffe n° 4155399 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS ABC, 18 Impasse Frédéric Levrier 40800 Aire-sur-l'Adour - Date Jugt : 18/11/2022.

Greffe n° 4155395 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS DEMEURE DE LA HAUTE LANDE, 165 Rue des Compagnons 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 21/10/2022.

Greffe n° 4155390 - Nom de l'affaire-Adresse : EIRL DARRIEUSSECQ Bastien, 31 Avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 30/09/2022.

Greffe n° 4155396 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS THE NEW LIFE, ZA La Mountagnotte, Rue de la Ferronnerie, 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 18/11/2022.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Greffe n° 4155428 - Nom de l'affaire-Adresse : SARL Auto Ecole Segura, 7 ZA Les Carolins 40110 Morcenx - Date Jugt : 03/02/2023.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 4155690 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS KOKOPELLI, 526 Route de Oeyreluy 40180 Seyresse - Date Jugt : 14/12/2022

Greffe n° 4155698 - Nom de l'affaire-Adresse : SAS HIRICA, Route de Terreblique, ZI de Casablanca 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse - Date Jugt : 14/12/2022

Vous informez que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax, au Tribunal Judiciaire et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23AL01104

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SOANNA**
Forme : SARL
Siège social : 80 Avenue du Born 40200 SAINT EULALIE EN BORN

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, sur place et à emporter, traiteur
Durée : 99 ans
Capital : 5.000 €
Gérants :

- Monsieur Christophe BEZIERS demeurant 121b rue de la Poste 40600 BISCARROSSE
- Madame Anna AUBERT demeurant 121b rue de la Poste 40600 BISCARROSSE

Immatriculation : RCS MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL00917

Aux termes d'un ASSP en date du 03/03/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SARL PIRANAH**

Objet social : Vente de produits frais et préparés en restauration rapide à emporter

Siège social : 977 Chemin de la Môle, 40460 SANGUINET
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Cogérance : M. PHENG PHANNA, demeurant Impasse Edouard Branly, 33470 GUJAN MESTRAS et M. LAMOINE Remi, demeurant 977 Chemin de la Môle, 40460 SANGUINET

Pour avis

Mr Phanna Pheng et Mr Rémi Lamoine
L23AL01109

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MALLOW

Société civile au capital de 1.000 €

Siège social : 6 rue pascal Duprat 40800 Aire-sur-l'Adour.

La société a pour objet la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou son propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérant : Monsieur Philippe Lemarquis, né le 25 décembre 1958 à Périgueux, demeurant 2270 route d'Aire 40800 Duhort Bachen, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe pas de son propre chef aucune incompatibilité ni interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan.

L23AL01114



C.E.C.S.O. SAS

Immeuble AALTA
1 rue Louis Lagorgette
angle rue Camille Pelletan
33150 CENON
Tél. 05.57.57.05.20

Aux termes d'un ASSP en date du 27/02/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ML20**
Objet social : la prise de participation, le contrôle dans le capital de toutes sociétés, constituées ou en cours de constitution, quels qu'en soient la forme et l'objet, et ce par tous moyens, l'acquisition et la prise en location-gérance de tous fonds de commerce,

Siège social : 8 Avenue de Bayonne, 40200 MIMIZAN
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN
Gérance : M. LABRE Martin, demeurant 8 avenue de Bayonne, 40200 MIMIZAN
Clause d'agrément : L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire statuant à la majorité des 3/4.
L23AL01130



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Vincent CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 03/03/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **PK13200**

Capital : 1.500 euros

S7ège : 1549 route de Laglorieuse à Bougue (40090)

Objet : l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre pourront intervenir librement.

Président : M. Matthias SOCHON demeurant à Léon (40550) 46 chemin de Fiole.

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL01132

Avis est donné de la constitution de la

EURL JOHN FRESNEAU CONSEILS

Au capital de 1.000 €

Siège : 193 route de Pontenx 40410 Liposthey.

Durée : 98 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le conseil dans le domaine de la construction et de la rénovation et plus généralement dans les domaines relatifs à l'habitat, conducteur de travaux, la maîtrise d'œuvre, apporteur d'affaires, marchand de bien, la promotion immobilière.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de daton en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

Gérant : Monsieur John FRESNEAU, demeurant 193 route de Pontenx 40410 Liposthey.

L23AL01138

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se charge de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Avis est donné de la constitution le 1er mars 2023, pour 99 ans, d'une SARL dénommée «COMME AUTREFOIS DANS LES LANDES», au capital de 10 000 € dont le siège social est situé à DAX (40100), 42 rue Saint Vincent, constituée par apport en numéraire dont l'objet est : la vente de produits d'épicerie et notamment épicerie fine, vente de produits locaux et régionaux, notamment de produits de décoration, d'art de la table, de textiles et accessoires, bimbelerie, l'animation d'ateliers à thèmes, de démonstration et de dégustations des produits.

Gérance : Madame Katy Jeanne DUMAS, demeurant à NARROSSE (40180), 12 rue des Tilleuls.
RCS DAX

L23AL01144



SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

LAIDRON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège Social :
69 place du Général de Gaulle
40160 PARENTIS-EN-BORN
En cours d'immatriculation au
RCS de MONT-DE-MARSAN

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 3 mars 2023, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : LAIDRON ;
- Siège social : 69 place du Général de Gaulle, 40160 PARENTIS-EN-BORN ;
- Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Restauration traditionnelle sur place ou à emporter, brasserie, café, bar (licence IV), salon de thé, traiteur, chef à domicile ou au bureau, plats cuisinés à emporter, épicerie fine, vente de produits régionaux, cours de cuisine, location de matériels.

Et généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

- Durée : 99 ans ;
- Capital : 1 000 euros divisés en mille (1 000) parts d'un euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en numéraire ;

- Gérants :
- Monsieur Romain VAUDRON, né le 14 mai 1985 à AUBERGENVILLE (78), de nationalité française, domicilié au 1830 route de Herran, 40160 PARENTIS-EN-BORN,

- Monsieur Julien AIRES, né le 17 janvier 1985 à La Teste de Buch, demeurant 1073 avenue du Maréchal Lyautey, 40600 BISCARROSSE.

La Société sera immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN

Pour avis
L23AL01147

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Léon du 03/03/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **ETOILE**

Siège social : 925 Avenue du Marensin, 40550 Léon

Objet social : Toutes activités de restauration traditionnelle, brasserie, traiteur, vente de plats à emporter, organisation de tous événements et tout type d'activités connexes et complémentaires à la restauration.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Florian LAMIEL, demeurant 485 Rue Jean-Baptiste Lesbats 40550 Léon, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance
L23AL01155



Expertise-Comptable, Conseil
Bordeaux - Paris - Libourne - Lacanau
www.arguirose.com

Aux termes d'un ASSP en date du 28/02/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ERNEST
Objet social : Exploitation de tout restaurant, snack, pizzeria et bar, vente sur place ou à emporter, livraison à domicile
Siège social : 325 avenue Gabriele d'Annunzio, 40600 BISCARROSSE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Président : M. LEGRAND Nicolas, demeurant 325 avenue Gabriele d'Annunzio, 40600 BISCARROSSE

Directeur général : M. CABECAS Jérémy, demeurant 25 impasse des Perdrix, 40600 BISCARROSSE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L23AL01160



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 06/03/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **PANAKEIA-SCIENCE CONSULTING**

Capital : 1.000 euros

Siège : 147 chemin de Lagroune Villa n° 2 à Angresse (40150).

Objet : l'activité de conseil, coaching et accompagnement auprès de toute entreprise ou groupement quelconque ; la réalisation d'études ou d'expertises ; la réalisation de toutes prestations de service auprès des particuliers et/ou professionnels.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : Mme. Laure MARTINAT demeurant 147 chemin de Lagroune Villa n° 2 à Angresse (40150).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis
L23AL01193



Me Julien GRASSAUD
Notaire
16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte reçu par Me Julien GRASSAUD, notaire à Mont-de-Marsan (40000), 16 avenue Cronstadt, le 17 novembre 2022, modifié par avenant reçu par ledit notaire le 7 mars 2023, a été constituée la Société Civile Immobilière dénommée

«MAREK FICHERA»

Siège social : Laglorieuse (40090), 170 route de Bougue.

Capital social : mille euros (1.000,00 €), divisés en 100 parts sociales de dix euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social principal : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance, sauf entre associés (libre).

Nommés premiers gérants :

1) Monsieur Julien André MAREK, chef de cuisine, demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 5 rue Paul Lacome.

2) Madame Sarah FICHERA, serveuse, demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 5 rue Paul Lacome.

L23AL01204

Par ASSP du 03/03/2023, est constituée la SCI dénommée SCI CLHEO

Objet : L'acquisition de biens immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans

Capital : 5.000 €

Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément, donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Siège : 131 Impasse des Pyrénées 40190 VILLENEUVE DE MARSAN

Gérant : Mme Clémence NOEL, et M. Théo TISNE, demeurant 131 Impasse des Pyrénées 40190 VILLENEUVE DE MARSAN

La société sera immatriculée au RCS de Mont de Marsan

L23AL01209



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI ImmoDEV
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 300 euros
SIEGE SOCIAL : 1 Lotissement des Vignes 40240 MAUVEZIN D'ARMAGNAC

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles ou biens immobiliers.

DUREE : 99 années
GERANCE : Madame Virginie GINGLARDI, demeurant 39 rue Rothschild 1202 GENÈVE Suisse.

APPORTS EN NUMERAIRE : 300 euros
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés, conjoints ou partenaires passés, ascendants ou descendants des associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés.

Pour avis,

L23AL01230

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **ARCAZAL**

Forme : SARL

Capital : 1.000 €

Siège social : Lieudit «Lubet» Route d'Aurice 40090 Saint-Perdon.

Objet : L'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers ; L'administration et la gestion sous toutes ses formes et en particulier la location en meublé ; L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers

Gérance : M. Emmanuel CAZALI demeurant Lieudit « Lubet » 604 Route d'Aurice 40090 Saint-Perdon et M. Laurent CAZALI demeurant 11 Ter Avenue Raoul Lafagette 09000 Foix.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL01261



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

Aux termes d'un ASSP en date du 28/02/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI FAMILLE CANAS**

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis 700, chemin de Jeanton 40170 LIT ET MIXE, administration et exploitation par bail, location ou autrement.

Siège social : 700, Chemin de Jeanton, 40170 LIT ET MIXE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Co-gérance : M. CANAS Jean, demeurant 1029 route des Lacs, 40170 LIT ET MIXE et Mme CANAS Emmanuelle, demeurant 1029 route des Lacs, 40170 LIT ET MIXE

Clause d'agrément : Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

L23AL01262



**FIDUCIAL
SOFIRAL**

ZAC du Patis
5 Rue de la Maison Coupée
86000 Poitiers

AMBROSIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social transféré du 17 Lotissement
de la Chagneraie 86800 Jardres au
2 rue Barrasquit 40130 Capbreton
RCS Dax 828 261 636

Aux termes d'une délibération en date du 6 février 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée AMBROSIA a décidé de transférer le siège social du 17 Lotissement de la Chagneraie 86800 Jardres au 2 rue Barrasquit 40130 Capbreton à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 828 261 636 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dax.

Gérance : Madame Marie BOUILLEAU et Monsieur Nicolas PIERRE demeurant ensemble Camping Sibleu La Pointe, Quartier la Pointe 40130 Capbreton.

Pour avis, la Gérance
L23AL00594

SAS DECTERRASS

Au capital de 1.000 €
Société par Action Simplifiée
Siège social : 1000 Route de la
Gare 40280 Benquet
RCS Mont-d- Marsan 897 475 323

Par décision de l'AGO du 19/12/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Tous travaux de terrassements courants et travaux préparatoires : assainissement, drainage, nivellement, déblayage, comblement, démolition, génie-civil, voirie, réseaux divers, et d'une manière générale, tous travaux pour entreprises et particuliers ou collectivités. Tous travaux forestiers.

Modification au RCS de Mont de Marsan.

L23AL00947



**ALMA LIBRE YOGA &
SURF HOUSE**

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 34 rue du Petit Poutch
40230 BENESE MAREMNE
RCS de DAX n°897 533 774

L'AGE du 01/02/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes :

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés créées ou à créer ; l'assistance financière technique, administrative, managériale à toutes personnes physiques ou morales.

La décision sera effective à compter du 01/02/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.
Modification au RCS de DAX.

L23AL00971



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Portets
www.a3caudit.com

SLX
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 19 Boulevard du Général
Leclerc
Villa Marine Boîte 112
33120 ARCACHON
834 794 000 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 9/02/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 19 Boulevard du Général Leclerc- Villa Marine Boîte 112, 33120 ARCACHON au 837 allée des Gélous - 40600 BISCAROSSE à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 834 794 000 RCS BORDEAUX fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 22/01/2018, a pour objet social L'acquisition, la gestion, l'entretien de tout immeuble bâti ou non bâti, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

L23AL00985

MD PAYROLL

SASU au capital de 500 €
Siège social : 136 Route de Lurc
40390 Saint-Paul-lès-Dax en remplacement
de Mme Deborah ESCONJAURE-GUY.

Le 02/03/2023, l'AGE a décidé de nommer président, M. Jonathan ESCONJAUREGUY 33 Rue de Beauregard 40990 Saint-Paul-lès-Dax en remplacement de Mme Deborah ESCONJAURE-GUY.

Mention au RCS de Dax.

L23AL01096

FONDAMENTA NOVE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 365 rte de Peyrehorade
40300 Saint-Lon-les-Mines
RCS de Dax 880 264 148

Par décision du président du 01/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue Youenn Drezen 29000 Quimper à compter du 01/02/2023.

Radiation RCS de Dax et ré-immatriculation au RCS de Quimper.

L23AL01097



Me Olivier PEBERNARD
Notaire
20 Boulevard des Pyrénées
40280 Saint-Pierre-du-Mont

SOCIETE CIVILE HAURAIS
Société Civile Immobilière
Au capital social de 160,00 €
Siège social : Campagne (40090)
547 Impasse Bertheuil
443 720 677 RCS de Mont-de-Marsan

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 janvier 2023, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 23 décembre 2022 : Madame Marie-Hélène HAUSSEGUY, demeurant à Campagne (40090), 547 Impasse Bertheuil. En remplacement de M. Joël HAUSSEGUY pour cause de décès. Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL01100



SARL PIERRE LEFEVRE

EUURL au capital de 2 000 €
Siège social : 107 route de Saubrigues
40230 BENESE MAREMNE
RCS de DAX n°753 281 179

En date du 01/02/2023, l'associé unique a décidé à compter du 01/02/2023 de nommer en qualité de cogérante Mme SAPHORE Marion, demeurant 1297 route de Bayonne, 40230 BENESE MAREMNE
Modification au RCS de DAX
Pour avis
L'associé unique

L23AL01101

SCEA DE CYLHYS

Société civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 127.600 €
395 Chemin de Jambon
40320 Saint-Loubouer
RCS de Mont-de-Marsan N° 908 986 714

**AVIS DE CHANGEMENT
DE GÉRANCE**

Par Assemblée Générale en date du 2 février 2023, il a été pris acte de la démission de Monsieur LALANNE Mathys de ses fonctions de gérant à compter du jour même et a nommé en ses lieu et place Monsieur Benoît LALANNE demeurant à Saint-Loubouer (40320) 395 chemin de Jambon, pour une durée illimitée.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

L23AL01102



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 01/03/23, l'associé unique de la société VITRY, SARL au capital d de 1.000 euros dont le siège social est sis 1 rue de Menjuc 40370 Rion-des-Landes, immatriculée au RCS de Dax N° 904 663 440, a décidé de transférer le siège social au 1010 chemin de Lelanne 40370 Rion-des-Landes, à compter du même jour.

La Gérance
L23AL01103



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 08/02/23, les associés de la société LEYS-SION, Société Civile au capital de 1.600 euros dont le siège social est sis 1519 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan N° 443 591 631, ont décidé de transférer le siège social au 34 avenue des Pinnèdes 40000 Mont-de-Marsan, à compter du même jour.

La Gérance
L23AL01105

SCI OSTAL

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 133 Chemin de Haoubira
40390 Saint-André-de-Seignanx
914 373 998 RCS Dax

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 18/01/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre, Emmanuel JAURETCHÉ demeurant Maison Elizon-

doa, Place Mattin Treçu à Ahetze (64210) à compter du 18/01/2023, en remplacement de Monsieur Arnaud DUBOS, Gérant démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis.
L23AL01111



183 cours du Médoc - 33300 Bordeaux

LA 6E AVENUE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 6 Avenue Notre Dame 40130 CAPBRETON
827 654 039 RCS DAX

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions en date du 22.02.2023, les associés ont :

- constaté et pris acte à compter de ce jour de la fin de mission de l'administrateur provisoire la SELARL FHB, 491 975 041 RCS BAYONNE ;

- décidé qu'à compter de ce jour Mme Laurence LAVA, demeurant à CAPBRETON (40130), 76 avenue du Maréchal Foch, recouvrait le plein exercice de ses fonctions de Président, et M. Jean-Paul CRAND, demeurant à CAPBRETON (40130), 76 avenue du Maréchal Foch, recouvrait le plein exercice de ses fonctions de Directeur Général.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dévolues en vertu des statuts constitutifs du 20.12.2016.

Mention sera faite au RCS de DAX.
Pour avis.

L23AL01117

**SAS ENERGIE
CITOYENNE HAUTE
LANDE - ECHL**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
RCS Mont-de-Marsan n° 834 464 612

Suivant délibération de l'AGE en date du 01/02/2023 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention :

Article 4 - Siège social - Succursales

Le siège de la société est fixé : Maire de Sabres, place Gambetta 40630 Sabres. Il peut être transféré en tout endroit par décision du conseil de gestion.

Nouvelle mention :

Article 4 - Siège social - Succursales

Le siège de la société est fixé : Communauté de communes Cœur Haute Lande, 131 place Gambetta 40630 Sabres. Il peut être transféré en tout endroit par décision du conseil de gestion.

Pour avis
L23AL01128

Bicomm
Société par Actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 12.000 €
Siège social : Soorts-Hossegor (40150)
110 av des Résiniers, Bat D
Appartement 26
Identifiée au RCS de Dax
sous le numéro SIREN 808 798 128
Durée 99 ans

Suivant PV de l'AGE en date du 1^{er} mars 2023, l'associé unique a décidé de modifier la forme juridique de sa société. A compter du 1^{er} mars 2023 la forme juridique de la société sera désormais : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. (Landes).

Pour avis
L23AL01135



MARIE
Société à Responsabilité Limitée
En cours de transformation en
Société Civile
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 8 impasse des Résiniers
40230 Saubion
503 034 456 RCS Dax

**LA GRANDE LANDE
(A.I.G.L.E.)**

SASU au capital de 37.000 Euros
Siège social : 45 rue des Forges
40260 Castets
438 985 087 R.C.S Dax

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1^{er} avril 2022, l'associé unique a pris acte que les mandats de Monsieur David BASLE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la Compagnie Fiduciaire ACE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à expiration et dans la mesure où la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire, l'associé unique a décidé de ne le pas les renouveler.

Mention sera portée au R.C.S. de Dax.
Pour avis L23AL01136

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AUTO-LAVAGE DU SUD-OUEST
SARL au capital de 86.000 €
Siège social : 3159, route de Saint Orens
40090 Saint-Perdon
Transféré 465 Avenue du Maréchal Juin
40000 Mont-de-Marsan
487 513 525 RCS Mont-de-Marsan

L'associée unique, par décision en date du 1^{er} mars 2023, a décidé de transférer le siège social 465 Avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan à compter de cette date.

Siège social :

Ancienne mention : 3159, route de Saint Orens 40090 Saint-Perdon.

Nouvelle mention : 465 Avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan.
L23AL01139

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOR 24
SCI au capital de 3.000 €
Siège social : 780 avenue des Petites Landes 40120 Pouydesseaux
894 574 455 RCS Mont-de-Marsan

Les associés, par décision en date du 22 février 2023 ont pris acte de la démission de M. Régis ROY de son mandat de Gérant et lui ont donné quitus pour sa Gérance.

M. Jean-Christophe DULIN a été nommé en remplacement, sans limitation de durée.

Gérance :

Ancienne mention : M. Régis ROY demeurant 200 Chemin du Hurouque 40120 Pouydesseaux.

Nouvelle mention : M. Jean-Christophe DULIN demeurant 1298 Route de Bostens 40090 Gaillères.
L23AL01146

ABONNEZ-VOUS

Suivant délibération en date du 15 décembre 2022, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en Société Civile à compter du 1^{er} janvier 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Madame Virginie MONNIER, gérante actuelle de la société sous la forme de SARL, continue à exercer ses fonctions sous la forme de société civile.

L23AL01154

ASSUR-ABO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 22.100 euros
Siège social : 41 rue Gambetta
3^{ème} étage, BP 65
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan 824.464.119

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ASSUR- ABO a décidé de transférer le siège social du 41 rue Gambetta 40800 Aire-sur-l'Adour au 142 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis L23AL01161



MARTINVEST
SARL au capital de 50.228,25 €
Siège social : 15 rue des Genêts
40530 Labenne
658 204 268 RCS de Dax

L'AGE du 25/01/2023, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 25/01/2023 et a nommé Président M. MARTINAUD Guillaume, demeurant 15 rue des Genêts 40530 Labenne.

Accès aux assemblées et vote : Etre actionnaire

Transmission des actions : soumise à agrément

Modification du RCS de Dax
L23AL01184



SURF LOUNGE

SAS au capital de 50.000 €
632 Avenue des Rémouleurs
40150 Soorts-Hossegor
790 392 021 R.C.S. Dax

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 6 mars 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 50.000 euros par incorporation directe du report à nouveau bénéficiaire et porté ainsi de 50.000 euros à la somme de 100.000 euros. Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Capital social : 50.000 euros divisé en 1.000 actions.

Nouvelle mention : Capital social : 100.000 euros divisé en 2.000 actions.

L'inscription modificative sera effectuée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Dax

L23AL01198



SARL SEBASTIEN LALANNE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 62 500 €
Siège social : 11 rue Marguerite Duras
40800 AIRE SUR LADOUR
508 405 057 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 20/02/2023, il résulte que :

Le capital a été augmenté de 27 500 euros pour être porté à 90 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

ANCIENNE MENTION : 62 500 Euros
NOUVELLE MENTION : 90 000 Euros
Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.
Pour avis,

L23AL01203

RSDO
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 rue Sainte Elisabeth - Parc des Tourelles - Res les Magnolias
33200 BORDEAUX
515 551 909 RCS BORDEAUX

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 9 rue Sainte Elisabeth - Parc des Tourelles - Res les Magnolias 33200 BORDEAUX au 15 RUE CHANTEMERLE - 40800 AIRE SUR L'ADOUR à compter du 1^{er} octobre 2022, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 515 551 909 RCS MONT DE MARSAN fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 16 octobre 2009, a pour objet social L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et un capital de 3 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis
La Gérance
L23AL01206



TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Etude de Maîtres
Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURRÈGUE
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

**GROUPEMENT FORESTIER DE
SOUMESCAS**
Capital de 150.924,52 EUR
Siège : 40140 Soustons
3 Rue de Gascogne
immatriculé au RCS Dax 429 019 268

**DÉCLARATION DE
NOUVEAUX ASSOCIÉS**

Suite au décès de l'associé Monsieur Louis De GEOFFRE De CHABIRGNAC le 12 février 2016 constaté dans une attestation dévolutive le 03 mai 2017 par Maître Véronique DRILHON-JOURDAIN, notaire à Paris, ses héritiers deviennent associés au sein du Groupement Forestier de SOUMESCAS, chacun a concurrence de 1/septième des parts appartenant à Monsieur Louis De GEOFFRE De CHABIRGNAC.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Notaire
L23AL01208



Etude de Maîtres
Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURRÈGUE
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

**GROUPEMENT FORESTIER DE
SOUMESCAS**
Capital de 150.924,52 EUR
Siège : 40140 Soustons
3 Rue de Gascogne
Immatriculé au RCS Dax 429 019 268

**TRANSFERT DE SIÈGE
SOCIAL**

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 29 janvier 2016, le Groupement Forestier de SOUMESCAS a décidé de transférer le siège de la société au 3 Rue de Gascogne à Soustons (40140).

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis, le Notaire
L23AL01210



Etude de Maîtres
Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURRÈGUE
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

**GROUPEMENT FORESTIER DE
SOUMESCAS**
Capital de 150.924,52 EUR
Siège : 40140 Soustons
3 Rue de Gascogne
Immatriculé au RCS Dax 429 019 268

**NOMINATION DE
COGÉRANT**

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 29 janvier 2016, le Groupement Forestier de SOUMESCAS a décidé de nommer en qualité de cogérant Madame Hélène de MASCUREAU demeurant « Le Caussatte », chemin de Caussatte 31700 Daux à compter du 29 janvier 2016.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis, le Notaire
L23AL01211

CABRUESTE

EARL au capital social de 182.200 €
599 route de Tambourré
40190 Saint-Cricq-Villeneuve
R.C.S. de Mont-de-Marsan n° 922.734.561

AVIS DE MODIFICATION DE GÉRANCE

Par assemblée générale en date du 18 Février 2023 il a été pris acte de la nomination en qualité de gérante, à compter du 1^{er} Mars 2023, de Mademoiselle CABE Estelle demeurant à Saint-Cricq-Villeneuve (40190), 599 route de Tambourré, pour une durée illimitée, et de la démission de ses fonctions de gérant, à compter de la même date, de Monsieur Bruno CABE.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, le Gérant
L23AL01212



LES PINS LANDAIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Le Bouges 40460 Sanguinet
389 395 252 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03/03/2023, il résulte que :

- Monsieur Jérôme LLORENS a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à effet du 31 mars 2023 minuit sans qu'il soit pourvu à son remplacement, Monsieur Flavien ATTIMS sera ainsi seul Directeur Général.

- Monsieur Jérôme LLORENS, demeurant 100 Chemin de Tinon, 40460 Sanguinet a été nommé, à compter du 1^{er} avril 2023, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Daniel LLORENS, démissionnaire à effet du 31 mars 2023 minuit.

Pour avis, le Président
L23AL01213



SCI LA METAIRIE DE SAINT-PAUL
Au capital de 300.000,00 €
Siège social : 1119 Route de Mimizan
40200 Saint-Paul-en-Born
RCS Mont-de-Marsan : 751 211 814

Suivant AGE du 30 décembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au Lavandou (83980), 851 avenue Maréchal Juin, Lot Puits Michel n° 16 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Radiation du RCS de Mont-de-Marsan et immatriculation au RCS de Toulon.

Pour avis
L23AL01214

EARL «DU BIGNÉ»

Au capital de 7.500 €
21 chemin de Larrière
40380 Poyartin
RCS DAX 424 853 018

Par acte unanime en date du 31/12/2022, les associés ont pris les décisions suivantes à effet immédiat :

- D'accepter la démission de ses fonctions de gérante de Mme Armelle LA-CROIX.

- De modifier la forme juridique de la société et de la transformer en SCEA.

Pour avis, La gérance
L23AL01237



Par décisions unanimes des associés du 27/02/2023 il a été pris de la démission de Madame Léonie, Marie SEGUINEAU de ses fonctions de cogérante au 12/01/2023

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan
Pour avis et mention
le Gérant
L23AL01266



NIKINTER
Société par actions simplifiée
au capital de 52 500 euros
Siège social : Centre Commercial de la Côte d'Argent
71 Route de Pontenx, 40160 PARENTIS EN BORN
RCS MONT DE MARSAN 381 145 366

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération de l'AGM en date du 01/09/2022, la Société MATYL, SARL au capital de 250 000 €, dont le siège social est à Avenue de Gouveau - Quartier Laden, 40210 LABOUHEYRE, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le numéro 517 529 095, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Mehedi ZENATI, démissionnaire.

Aux termes d'une décision du Président du 01/09/2022, il a été pris acte de la démission de Mme Sandie TRIFFAUT de son poste de Directeur Général.

POUR AVIS
Le Président
L23AL01267

DISSOLUTIONS



Selon AGE du 30/09/2022, les associés de la **SAS CTRESO**, au capital de 17.000 € sise à MONT DE MARSAN (40000) 429 chemin de Thore, 51852230 RCS MONT DE MARSAN, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : Pierrick HOUGA, demeurant à MONT DE MARSAN (40000) 429 chemin de Thore. Siège de la liquidation : siège social.
L22AL01531

LAVRADOR DEL RIO
Société civile immobilière
Au capital de 22.800,00 EUR
Siège social : CABRETON (40130)
5 rue Dangou
441 768 397 RCS DAX

DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 5 novembre 2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. Madame Amalia DE JESUS LAVRADOR, demeurant à SAUBUSSE (40180) 1200 route de Maremne est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à SAUBUSSE (40180) 1200 route de Maremne.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dax (Landes).
Pour avis
L23AL01107



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

SAS YAMA
Société par actions simplifiée unipersonnelle société en liquidation
Capital social : 30 000 euros
10 B RUE MONTLUC
40000 MONT-DE-MARSAN
800 270 175 RCS MONT-DE-MARSAN

DISSOLUTION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31/01/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Alexandre, Marc RICAUD, Directeur général associé unique de la Société SAS YAMA, demeurant 3 Rue Paul Cassou, 40 000 MONT DE MARSAN (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante: 3 Rue Paul Cassou, 40000 MONT DE MARSAN, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le Liquidateur
L23AL01140

SARL Rôtisserie Lou Piou-Piou

Au capital de 1.000 euros
Siège social de la liquidation :
5 avenue Maurice Martin
Résidence Cap Marina 40130 Capbreton
RCS Dax 801 287 251

DISSOLUTION

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 novembre 2022.

A été nommée liquidateur Mme SAULENC Stéphanie demeurant 30 route du Moulin 40230 St-Jean-de-Marsacq. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Dax.

L23AL01143



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

STUDIO MALARET
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 85 Rue du Commerce
40600 Biscarrosse
Siège de liquidation :
72 chemin du Bosque 40600 Biscarrosse
500 343 579 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 03/03/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Michel MALARET, demeurant 72 Chemin du Bosque 40600 Biscarrosse, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 72 Chemin du Bosque 40600 Biscarrosse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
L23AL01207

CLÔTURES



CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

L'associé unique de la société **DOS SANTOS CARLOS**, SARL en liquidation au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 9 Saoutegrue 40420 Garein et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 509 674 578, convoqué le 31/12/22 au siège de liquidation, à la diligence du liquidateur, Monsieur Carlos MARQUES DOS SANTOS demeurant 9 Saoutegrue 40420 Garein, a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur
L23AL00607

Le 1.03.2023, l'associé unique de la **SARL SAUBUSSE MAÇONNERIE** en liquidation au capital de 25 000 €, ayant son siège : 1 037 Route de Lacaille 40280 Bretagne-de-Marsan, immatriculée au RCS Mont-de-Marsan n° 531 102 127 après avoir entendu le rapport du Liquidateur Jean Luc SAUBUSSE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur
L23AL01118

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

SAS YAMA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
société en liquidation
Capital social : 30 000 euros
10 B RUE MONTLLUC
40000 MONT-DE-MARSAN
800 270 175 RCS MONT-DE-MARSAN

LIQUIDATION

D'un procès-verbal du 31/01/2023 :
L'Associé Unique a approuvé les
comptes de liquidation, donné quitus au
liquidateur et l'a déchargé de son mandat,
et a constaté la clôture des opérations de
liquidation en date du 31/01/2023.

L'Associé Unique prononce la clôture
définitive de la Société SAS YAMA, dont la
personne morale cesse d'exister à com-
pter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront dé-
posés au RCS de MONT DE MARSAN.
Le Liquidateur

L23AL01141



**SELARL COUSSEAU -
PERRAUDIN - GADOIS -
DIVERNET**
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

MARCOT

SASU au capital de 100 €
Siège social : Avenue du Touring Club de
France
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°835 396 896

En date du 02/03/2023, l'associé
unique a approuvé les comptes de liqui-
dation, déchargé le liquidateur M. LES-
BATS Valentin de son mandat, lui a don-
né quitus de sa gestion et a constaté la
clôture des opérations de liquidation à
compter du 02/03/2023.

Les comptes de la liquidation seront
déposés au greffe du Tribunal de com-
merce de DAX.

L23AL01156



EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - GESTION
AUDIT - CRI - COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAULE ELEC, EURL en liquidation,
au capital de 5 000 €, siège social :
PONTÈX LES FORGES (40200), 435
Chemin de Pelicq, 818 046 401 RCS
MONT DE MARSAN. Selon AGO du
31/10/2022, il résulte : approbation des
comptes de liquidation, quitus au Liquida-
teur et décharge de son mandat, clôture
de la liquidation au 31/10/2022, radiation
de la société et dépôt des comptes RCS
MONT DE MARSAN.

L23AL01218



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITE GEORGES LAFITTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de : 115.800, euros
Siège social : rue Lembarry
PEYREHORADE (40300)
328 213 350 R.C.S DAX

Avis de Clôture de la société

Suivant délibération du 22 Février
2023, la collectivité des associés après
avoir entendu le rapport du liquidateur a
approuvé les comptes de liquidation,
à donné quitus au liquidateur et l'a dé-

chargé de son mandat et prononcé la
clôture des opérations de liquidation. Les
comptes de liquidation seront déposés au
Greffe du Tribunal de Dax.

Pour avis

L23AL01219



48 avenue des Pyrénées
32800 Eauze
Tél : 05 62 09 81 84

GARAGE AUTO SERVICE
Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 10.000 euros
Siège social : Zone Artisanale Lamarraque
40310 Gabarret
751 304 122 RCS de Mont-de-Marsan

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du
2 mars 2023, l'associé unique a approuvé
les comptes de liquidation, donné quitus
au liquidateur Madame Elodie RUMENIE-
RAS demeurant 37 rue Louis Blanc 24000
Périgueux et prononcé la clôture de liqui-
dation de la société.

La société sera radiée du RCS du Mont
de-Marsan.

Le Liquidateur

L23AL01258

LOCATIONS GERANCES



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date
du 8 mars 2023 à Mont-de-Marsan, en-
registré au Service de la Publicité Fon-
cière et de l'Enregistrement de Mont-de-
Marsan, le 9 mars 2023, Dossier 2023
00014811, référence 4004P01 2023 A
00464,

La société **COTE PATIO IMMOBILIER,
SARL** au capital de 2.700 euros dont le
siège social est sis 45 Rue Carnot 40800
Aire-sur-l'Adour et immatriculée au RCS
de Mont-de-Marsan sous le N° 819 078
577, a confié à la société **CAPS, SARL** au
capital de 1.000 euros dont le siège social
est sis 86 avenue du 8 Mai 1945, 40160
Parentis-en-Born et immatriculée au RCS
de Mont-de-Marsan sous le N° 948 761
085, l'exploitation à titre de location-ge-
rance du fonds de commerce de restaura-
tion sis 86 avenue du 8 mai 1945, 40160
Parentis-en-Born,

Pour une durée d'une année à com-
pter du 8 mars 2023, renouvelable ensuite
par tacite reconduction pour une période
indéterminée avec faculté pour l'une ou
l'autre des parties d'y mettre fin à tout
moment.

L23AL01264

FONDS DE COMMERCE



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date
du 1^{er} mars 2023 à Mont-de-Marsan, en-
registré au Service de la Publicité Fon-
cière et de l'Enregistrement de Mont-de-
Marsan, le 8 mars 2023, Dossier 2023
00014572, référence 4004P01 2023 A
00447,

La société **KAMANI SPAS, SARL** au
capital de 6.000 € dont le siège social
est sis à Mont-de-Marsan (40), 385 av. du
Maréchal Juin et immatriculée au RCS de
Mont-de-Marsan N° 811 185 107, a vendu
à la société **JADARM, SASU** au capital de

1.000 € dont le siège social est sis à Mont
de-Marsan (40), 385 av. du Maréchal Juin
et immatriculée au RCS de Mont-de-Mar-
san sous le N° 948 732 367,

Un fonds de commerce d'achat et
vente de matériel de piscine, spas, saun-
as et hammams, exploité à Mont-de-
Marsan (40), 385 av. du Maréchal Juin,

Moyennant le prix de 260.000 €.

Les oppositions seront reçues au Cab-
inet d'Avocats JL DEKENS CONSUL-
TANTS - TJSO sis 4 allée Claude
Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les
dix jours suivant la parution de la vente
précitée au Bulletin Officiel des Annonces
Civiles et Commerciales.

Pour insertion.

L23AL01257

REGIMES MATRIMONIAUX



Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 St-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 45 74 20
scp.gourgues@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître GOUR-
GUES Christophe, notaire à SAINT
PIERRE DU MONT (40280), le 02/03/2023.
M. LACAN André Jacques et Mme MA-
RIN Lucie Andrée demeurant ensemble
10 avenue Louis Armand, 40000 MONT
DE MARSAN, mariés le 25/04/1970 sous
le régime de communauté réduite aux
acquêts sont convenus de changer de ré-
gime matrimonial afin d'adopter le régime
de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront re-
çues en l'étude de Maître GOURGUES
Christophe, notaire à SAINT PIERRE DU
MONT (40280) ou domicile a été élu à cet
effet, pendant un délai de trois mois à
compter de la date de parution du présent
journal.

Pour avis
Le notaire.

L23AL01092



Me Angélique MONTAGNER
Notaire
12 avenue de Laubian
Seignosse (Landes)

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angélique
MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Of-
fice Notarial à Seignosse, 12 avenue de
Laubian, CRPCEN 40058, le 28 février
2023, a été effectué un apport à com-
munauté par Madame d'un bien propre,
aménageant ainsi le régime matrimonial
entre :

Monsieur Frédéric Georges Louis
MALE, Agent d'assurance en retraite, et
Madame Sylvie Elisabeth Marie **ROVET-
TO**, Retraîtée, demeurant ensemble à
Seignosse (40510) 12 avenue du Pley.

Monsieur est né à Paris 17^{ème} arrondis-
sement (75017) le 31 mai 1957,

Madame est née à Alger (Algérie) le 26
décembre 1958.

Mariés à la mairie de Lyon 3^{ème} arron-
dissement (69003) le 4 juin 1983 sous le
régime de la communauté d'acquêts à
défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'ob-
jet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementa-
tion fiscale.

Le bien apporté est situé sur la Com-
mune de Seignosse (Landes) 12 Avenue
du Pley, figurant au cadastre sous les re-
lations suivantes : section BK numéro 65.

Les oppositions des créanciers pou-
vant exister sur le bien apporté, seront
reçues dans les trois mois de la présente
insertion, en l'office notarial ou domicile a
été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL01122



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître ALAIN
LABORDE, Notaire Associé à HAGET-
MAU (Landes) , CRPCEN 40039, le 27
février 2023, a été conclu le changement
de régime matrimonial portant adoption
de la communauté universelle entre :
Monsieur Claude Léopold **LAFITTE**, re-
traité, et Madame Marie Emma **BASTIAT**,
retraîtée, demeurant ensemble à SAINT
CRICQ CHALOSSE (40700) 302 che-
min de Labourdette. Monsieur est né à
SERRESLOUS-ET-ARRIBANS (40700) le
28 mai 1943. Madame est née à SAINT-
CRICQ-CHALOSSE (40700) le 13 février
1947. Mariés à la mairie de SAINT-CRICQ
-CHALOSSE (40700) le 23 décembre
1965 sous le régime de la communauté
de biens meubles et acquêts à défaut de
contrat de mariage préalable. Ce régime
matrimonial n'a pas fait l'objet de modi-
fication. Les oppositions des créanciers à
ce changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente inser-
tion, en l'office notarial ou domicile a été
élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.
L23AL01197



Maître Yves DUMONT
Notaire Associé à Pissos

Suivant acte reçu par Maître Yves DU-
MONT, notaire à Pissos, le 02 décembre
2021, et conformément aux dispositions
de l'article 1397 du Code civil, Monsieur
Jean-Claude **FORENS**, retraité, et Ma-
dame Janine **DURRACQ**, retraitée, et
épouse, demeurant ensemble à Pissos
(40410), 334 route de Rabéou, ont con-
venu de changer de régime matrimonial et
d'adopter le régime de la Communauté
Universelle de biens tel que prévu à l'ar-
ticle 1526 du Code civil avec clause d'at-
tribution intégrale de ladite communauté
au survivant.

Les oppositions peuvent être faites
dans un délai de trois mois et devront être
notifiées, par lettre recommandée avec
avis de réception ou par acte d'huissier
à Maître Yves DUMONT, notaire susnom-
mé.

En cas d'opposition, les époux peuvent
demander l'homologation du changement
de régime matrimonial au Tribunal de
Grande Instance.

Pour insertion

Me Yves DUMONT, Notaire

L23AL01238



SCP DESTRUHAUT
GIROUD-DESTRUHAUT
32 rue René Vieille
40270 Grenade-sur-l'Adour
Tél : 05 58 45 91 06

Par testament olographe du 1^{er} mars 2011, Mme Germaine **CAVE**, en son vivant retraitée, demeurant à Grenade-sur-l'Adour (40270), 17 avenue d'Hésingue, EHPAD de Coujon, née à Bascons (40090) le 3 août 1924, veuve de M. Germain RE-MAZEILLES, décédée à Grenade-sur-l'Adour le 2 décembre 2022, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, Notaire à Grenade-sur-l'Adour, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan (40000) le 2 mars 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, à Grenade-sur-l'Adour (40270), 32 rue René Vieille, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,

Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT
L23AL01137



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 6 juin 2006, Monsieur Michel Maurice Raymond BOE, demeurant à PARENTIS-EN-BORN (40160) 21 impasse du Hameau du Point du Jour a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul NOEL, notaire à BISCARROSSE (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 28 février 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul NOEL, notaire susnommé, référence CRPCEN : 40012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT DE MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, en cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le notaire

L23AL01191

L'associé unique de la société **CAMPUS LANDES**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 10.000 €, siège social 293 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan, 901 122 374 RCS Mont-de-Marsan, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce a décidé, selon procès-verbal du 6 mars 2023, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL01260



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 janvier 2023, Monsieur Yves **LALANNE**, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-CRICO-CHALOSSE (40700) 334 rue des Pyrénées. Né à DAX (40100), le 3 juin 1957. Célibataire. Ayant conclu avec Madame Jocelyne Bernadette LALANNE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 30 avril 2022, enregistré de SAINT-CRICO-CHALOSSE le 30 avril 2022. Contrat non modifié depuis lors. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à MONT-DE-MARSAN (40000) (FRANCE), le 26 janvier 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine BORIE DISSEZ, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 28 février 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine BORIE-DISSEZ, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT DE MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL01263

ADDITIFS RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF CONSTITUTION

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION LANDAISE

Dans l'annonce légale L22AL02251 parue le 31/12/2022, il fallait lire : Siège social : 182 Route de «Bourreguet» 40260 Lesperon.

L23AL01115

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 24 février 2023)

SAS AU GRE DU VENT, 768 Avenue de Saint-Sever 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 834 754 483. Boulangerie et boulangerie pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSO-

CIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_321

SARL LE BOUCHON LANDAIS, 1427 Rue de la Ferme Larrouquère 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 823 353 933. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_323

SARL EURL LE PRO dubat, Chemin du Baque, le Trou du Baque, 40110 Onesse-Laharie, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 895 120 269. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_324

SARL CALOBOIS, 10 Place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 534 487 764. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_325

SARL MASALAND INFORMATIQUE, 186 Rue de Lily, Appartement 5, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 479 108 565. Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_328

(Jugement du 03 mars 2023)

SAS BAC, 19 Rue Brémontier 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 825 142 078. Fabrication de glaces et sorbets. Jugement prononçant la liqui-

date judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_336

LES ANNONCES
LANDAISES



SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
**DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES**

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

SARLU LE PARTHENON - GYM, Rue de la Ferronnerie, Bâtiment 46, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 492 164 736. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP¹, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_337

SARL AlviServices, 47 Allée des Roses des Prés 40460 Sanguin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 899 045 249. Aide à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_338

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 03 mars 2023)

SARL BISCA PLAGE, 44D Place de l'Océan 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 881 389 795. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL JULIEN ALLART, prise en la personne de Me Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_339

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 03 mars 2023)

SARL LE FRAIS CHALOSSAIS, 512 Route de Bellevue 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 500 268 974. Transports routiers de fret de proximité. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue DU 49^{ème} 64100 Bayonne.

2023_4002_342

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mars 2023)

SARL ROUABLE, 1597 Avenue Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 902 559 822. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne.

2023_4002_340

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 24 février 2023)

SARL BOUCHERIE «L'EFFET BOEUF», 66 Rue du Moules, Espace Bremontier 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 834 695 611. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_329

(Jugement du 03 mars 2023)

Avenia John Phil Claude, 10 Rue Batelière 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 850 699 992. Autres activités de poste et de courrier. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_341

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 01 mars 2023)

Clôture pour insuffisance d'actif de : **Mme COMETS-CAZENAIVE** Raymonde Henriette, RM 40 : 353 870 124, RD 343, Zone Artisanale 40300 Hastings.

L23AL01247

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2023)

SARL L'AMBROISIE, Résidence Horizon Océan II, Quai de la Pêcherie, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 881 812 135. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_398

SA INNOVER POUR HABITER, 1 Avenue de la Gare 40102 Dax Cedex. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_395

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2023)

SARL BERFIL, Impasse de Lehosse 40300 Orist, RCS Greffe de Dax 838 463 412. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_396

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2023)

SARL PESENTI JEAN-CLAUDE, 3 Rue Carina 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 987 120 441. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers adms au plan qui en sont dispensés.

2023_4001_397

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2023)

SAS KLM PLOMBERIE, 1143 Avenue du Quartier Neuf, Résidence Les Hauts de Vincennes 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, RCS Greffe de Dax 881 990 261. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex.

2023_4001_394

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

SOCIETE D'EXPLOITATION SECOURS SERVICES SARL (SARL) ZA de Chikitoys, 46 Route d'Aritxague 64600 Anglet. Activité : Ambulances, RCS de Bayonne 383 939 485, RCS Dax

SECOURS SERVICE (SAS) 46 Route d'Aritxague 64600 Anglet. Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers, RCS de Bayonne 337 590 772, RCS Dax

Jugement du tribunal de commerce de Bayonne en date du 06/03/2023, extension à : SECOURS SERVICE (SAS) de la procédure de redressement judiciaire ouverte initialement à l'égard de SOCIETE D'EXPLOITATION SECOURS SERVICES SARL.

Date cessation des paiements : 31/10/2022.

Mandataire judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne.

Administrateur : SELARL JULIEN ALLART prise en la personne de Me Julien ALLART 66 allée Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec mission : de procéder à tous les actes nécessaires à la préparation de la cession ou le cas échéant à sa réalisation.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L23AL01233

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

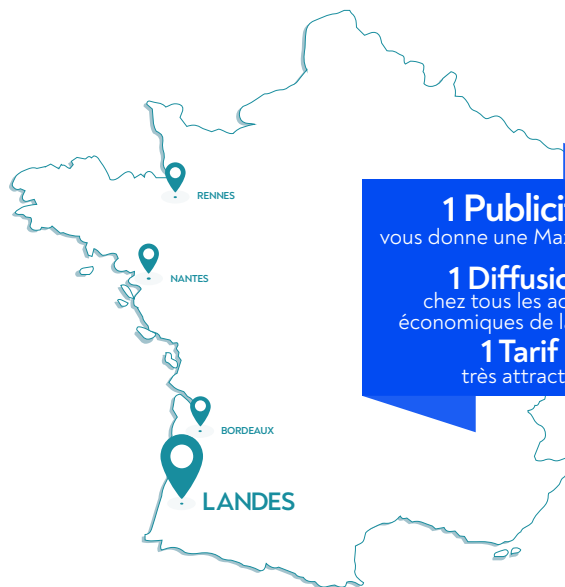
Jugement du tribunal de commerce de Marseille en date du 20 février 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2022J00589 désigne liquidateur SCP J.P LOUIS & A.LAGEAT, Mandat Conduit par Me J.P LOUIS 30 Rue Cours Lieutaud 13001 Marseille et SAS LES MANDATAIRES mission conduite par Me Vincent DE CARRIERE 50 Rue Sylvabelle 13006 Marseille à l'encontre de la société **SAN MARINA** Zone d'Activité de la Sainte Baume, 30 avenue du Château de Jouques 13420 Gémenos 321 875 205 RCS Marseille.

L23AL01142

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs
économiques de la région

1 Tarif
très attractif

**POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 336,48	2,9%	13,3%	22,6%	7 373,21	6 594,57	France
SBF 120	5 620,01	2,7%	13,0%	21,5%	5 649,72	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 278,32	1,6%	12,8%	21,8%	4 313,78	3 856,09	Europe
S&P 500	4 007,01	-3,8%	4,4%	-4,6%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	12 237,67	-3,9%	11,9%	-8,1%	12 803,14	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 916,28	0,7%	6,2%	13,7%	8 014,31	7 451,74	Royaume-Uni
DAX 30	15 559,08	1,6%	11,7%	21,2%	15 653,58	14 069,26	Allemagne
SMI	11 064,08	-1,5%	3,1%	-1,3%	11 435,99	10 729,40	Suisse
NIKKEI	28 309,16	2,3%	8,5%	12,2%	28 309,16	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 285,10	1,1%	6,3%	-2,6%	3 328,39	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	14,18	0,0%	4,7%	6,6%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-23,6%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,10	-3,3%	-9,7%	81,8%	4,58	4,00	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,95	24,3%	71,5%	58,2%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,50	4,8%	12,0%	-1,8%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	482,00	2,1%	1,7%	21,2%	490,00	458,00	6,8%
EAUX DE ROYAN	78,00	-6,0%	-5,5%	-9,1%	83,00	77,00	8,2%
EUROPLASMA	1,65	18,2%	136,5%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	1,51	-0,7%	-0,8%	-29,7%	1,66	1,50	-
GASCOGNE	4,28	-2,7%	-4,3%	47,6%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	6,95	21,7%	43,6%	-17,3%	7,12	4,95	0,9%
GPE PAROT (AUTO)	2,04	-7,7%	-4,7%	3,6%	2,21	1,91	-
HYDROGENE DE FRANCE	21,30	-2,7%	1,9%	-23,1%	22,70	19,74	-
HUNYVERS	14,30	-3,4%	20,7%	19,2%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,84	-1,6%	-3,5%	-17,6%	13,95	9,60	-
I2S	6,15	0,0%	0,8%	17,2%	6,30	5,85	2,3%
IMMERSION	3,50	-17,5%	36,7%	-23,9%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,19	5,4%	13,5%	-31,8%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	1,80	13,5%	17,0%	0,1%	1,88	1,47	-
LECTRA	35,10	-9,8%	-0,3%	-8,9%	40,70	34,45	1,4%
LEGRAND	88,76	7,4%	18,6%	12,8%	89,52	75,22	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,35	-12,9%	-12,5%	-50,7%	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	1,46	0,0%	20,7%	-36,0%	1,99	1,20	-
OENEO	15,20	7,0%	8,6%	15,0%	15,50	13,90	2,0%
POUJOLAT	28,00	-2,8%	0,7%	69,0%	32,60	27,80	0,8%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	9,7%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	3,95	13,2%	19,7%	9,0%	4,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,16	5,3%	15,6%	-1,0%	4,44	3,59	-



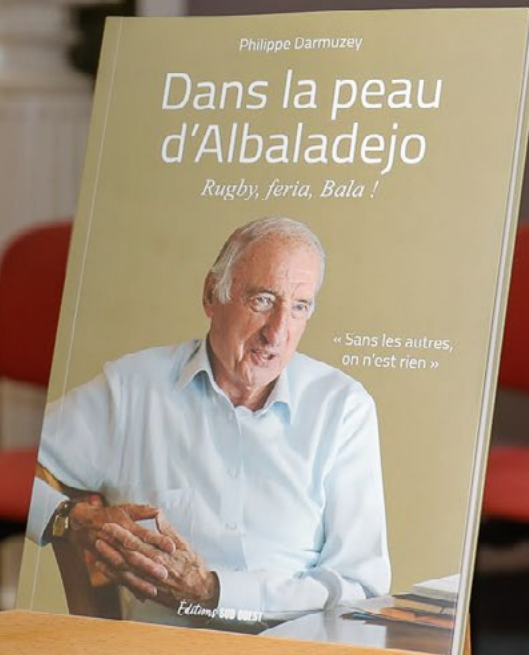
**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

BALA, LÉGENDE GASCONNE



Avec « Dans la peau d'Albaladejo. Rugby, feria, Bala ! » (éditions Sud-Ouest), Philippe Darmuzey retrace les quatre saisons de la vie de « Monsieur Drop », le grand demi d'ouverture dacquois du XV de France. Comme un morceau d'histoire.

Par Julie DUCOURAU

Ce n'est pas une biographie à proprement parler, plutôt « un livre en plat de tapas, une mesclagne, comme des mémoires croisées », confie Philippe Darmuzey qui avoue avoir eu dans sa vie « deux héros : Mandela et Bala », lui qui mena carrière à la Commission européenne au service des relations euro-africaines, après avoir joué quelques années au BEC (Bordeaux Étudiants Club), un œil toujours sur l'US Dax.

DU SABLAR À DE GAULLE

Pierre Albaladejo, en co-auteur, sourit : « C'est un livre sur ce qu'à pu devenir un gavroche de Dax, du quartier du Sablar. On était un peu les voyous de la cité de l'autre côté de l'Adour... » Un « gavroche » qui verra dans les années 1960, le général de Gaulle, amateur de rugby, détourner sa marche pour venir le saluer lors d'une visite officielle à Dax, comme conté à l'époque dans les colonnes de « L'Équipe ». Un des nombreux clichés historiques contenus au fil des pages de ce livre qui chemine entre épopées rugbystiques de l'équipe de France, souvenirs taumachiques (le dernier paseo au côté de Rachou, du Splendid aux arènes) et autres « balaphorismes », du fameux « cop de pé a las palomas » au « cochon est dans le maïs », popularisés en commentateur TV.

ORTOLANS D'AVANT-MATCH

Bien sûr, « Dans la peau d'Albaladejo » est l'occasion de revenir, sur ce « 3-6-63 », ce 3 juin 1963 et la « chronique d'une insouciant tragédie landaise », la finale perdue par Dax contre Mont-de-Marsan en championnat de France. Un match qui s'est joué le 29 mai dans un restaurant de Tartas, quand le Dacquois dégustait des ortolans, alors que son compère montois, André Boniface, ne faisait que picorer...

Bref, un Bala en « héros de cape et d'épée, de botte et de vista, de larmes et de olé, de culture, de télé », écrit Philippe Darmuzey. Un infatigable ambassadeur de Dax aussi qui aura attendu février 2023 et la sortie de ce livre pour recevoir la médaille de la Ville. Et comme un beau geste de plus, une bonne action puisque les droits d'auteurs seront reversés à l'action sociale de la cité thermale.

